



ACTES DU FORUM "L'ENTREPRENEUR DU FUTUR" 18-19 MAI 2016



CCI ÎLE DE LA RÉUNION

www.reunion.cci.fr



CINOR
Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion

LE PROGRAMME D' ACTIONS 2016 DE LA CCI RÉUNION EST COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LA RÉGION RÉUNION

SOMMAIRE

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE / PAGES 4 à 6

Hôtel de ville de Saint-Denis

ENTREPRISES / Pages 29 à 32

- Savoir entreprendre c'est aussi savoir céder son entreprise
- Se faire financer autrement
- Femmes, osez entreprendre
- Loi Macron, loi Travail : quels changements pour les entreprises, quels impacts ?

POLITIQUE ECONOMIQUE / Pages 20 à 28

- Le tourisme de demain : numérique, différencié, innovant
- Une industrie en symbiose avec son territoire : niches d'import substitution et nouvelles stratégies de développement
- Éco-construction, une pratique à développer sur l'île
- Bonnes pratiques du transport routier : structuration et professionnalisation du secteur
- Marchés publics : pour qui et pourquoi ?
- Correspondant sécurité : comment prévenir les risques professionnels dans les TPE ?
- Que faire de vos Véhicules Hors d'Usage ?
- Accessibilité de la ville : un atout recherché par tous
- L'accessibilité numérique pour les personnes en situation de handicap et les seniors, un confort pour tous

COMMERCE DE PROXIMITÉ / Page 14

- Quels outils numériques pour le commerce de proximité de demain ?

CENTRES-VILLES / Page 13

- Quel outil pour accompagner les mutations des centres-villes et des quartiers ? Le FISAC...

INNOVATION ET ÉCONOMIE NUMÉRIQUE / Pages 15 à 16

- Innovation collaborative : les enjeux du numérique dans l'entreprise de demain
- R&D Agroalimentaire : entre contraintes réglementaires et attentes consommateurs, comment mieux concevoir les produits de demain ?

DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL / Pages 07 à 11

- Mobilité de l'entrepreneur et connectivité dans la zone Océan Indien
- Les nouveaux services pour développer les courants d'affaires dans la zone Océan Indien
- Les formalités import-export et les risques liés à la contrefaçon

FORMATION / Pages 17 à 19

- Cap sur les écoles du futur
- La réforme de la formation professionnelle : quelles opportunités pour le futur ?
- L'apprentissage, levier de développement pour les entreprises

OUTILS CCI / Page 12

- CCI DATA : des outils en ligne dédiés à l'information économique et à la mise en réseau des entreprises

LIENS

- Quelques repères sur La Réunion à l'horizon 2020 et sur la perception des entrepreneurs (enquête CCI Réunion, mai 2016)
[Fichier pdf](#)
- Interview d'Olivier Ezratty, consultant international, spécialiste de la nouvelle économie (vidéo, mai 2016)
[Fichier mp4](#)
- La CCI Réunion, 185 ans d'histoire (vidéo, mai 2016)
[Fichier mp4](#)
- L'entreprise réunionnaise de demain (vidéo, mai 2016)
[Fichier mp4](#)

SOIRÉE DE L'ENTREPRENEUR DU FUTUR : SYNTHÈSE DES ATELIERS / PAGES 32 à 35

L'entreprise de demain par Bernard Grollier

FORUM

L'ENTREPRENEUR DU FUTUR

Dans le cadre de son 185ème anniversaire, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion a organisé un forum dédié à « l'entrepreneur du futur », pour faire le lien entre le passé et l'avenir.

Pendant deux journées, les 18 et 19 mai 2016, plus de 1 200 personnes ont participé à 24 ateliers organisés au siège de la CCI Réunion, 5B rue de Paris à Saint-Denis.

La Région Réunion, la mairie de Saint-Denis, la CINOR et 42 autres partenaires ont accompagné la CCI Réunion dans la réussite de cette manifestation, également soutenue par l'Union européenne.



SÉANCE D'OUVERTURE

1/3

350 personnes,

représentants des instances institutionnelles et du monde de l'entreprise, avaient répondu à l'invitation de la CCI Réunion, le 18 mai 2016 à 9h00 dans la grande salle de l'hôtel de ville de Saint-Denis. Les différentes séquences de cette séance d'ouverture étaient présentées par Younous Vally, secrétaire du bureau de la CCI Réunion.

Le président Ibrahim Patel a déclaré ouvert le Forum de l'entrepreneur du futur, en soulignant que cette manifestation était organisée à l'occasion du 185ème anniversaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion.

Plusieurs élus, ainsi que le secrétaire général de la préfecture pour les affaires régionales, ont ensuite pris la parole.

Ils ont dit...

Ibrahim Patel, président de la CCI Réunion

« En 1831, déjà, des commerçants ont estimé que le monde économique devait parler d'une même voix, celle d'une Chambre de commerce.

185 ans après, nos outils ont évolué, nous sommes prêts à vous accompagner vers le futur. Nos jeunes croient à l'avenir de La Réunion, malgré le taux de chômage de 28%, des milliers d'entre eux créent leur entreprise chaque année.

Monde économique, collectivités, parlementaires : définissons ensemble le visage économique de La Réunion de demain, qui passe par l'international, le commerce, le tourisme, les services... Pour avancer vers le futur, nous avons besoin de tout le monde ».

Gérard Françoise, vice-président de la CINOR

« La CINOR a la volonté d'être partenaire du développement économique de l'île, par ses investissements, sa Technopole qui génère aujourd'hui un millier d'emplois et son adhésion à la stratégie de bon achat visant à faciliter l'accès des TPE et PME à la commande publique. Ce Forum nous permettra de mieux appréhender l'avenir ».

Philippe Naillet, député, adjoint au maire, représentant du maire de Saint-Denis

« Notre commune s'est toujours souciée du développement des entreprises de son territoire. Je connais la dose de courage qu'il faut pour entreprendre, les responsabilités qu'il faut assumer. Une vie d'entrepreneur est faite de défis mais aussi de

SÉANCE D'OUVERTURE

2/3

rencontres. Les CCI rompent la solitude de l'entrepreneur, lui donnent une vision. Il n'y aura pas de développement sans investissement dans la formation de notre jeunesse ».

Jean-Jacques Morel, vice-président du Conseil départemental de La Réunion

« Les emplois et l'activité économique naissent d'un besoin et des réponses que lui apportent les entreprises. L'économie a connu plusieurs révolutions, celle du numérique aura des conséquences incalculables. Les politiques sont aussi là pour faire évoluer le droit. Le droit à l'expérimentation doit permettre de libérer La Réunion. Il faut changer de cadre, donner à La Réunion de demain un cadre juridique qui lui permette d'avancer et de faire en sorte que le progrès économique touche le plus grand nombre ».

Jean-Paul Virapoullé, vice-président du Conseil régional de La Réunion

« Ce Forum doit parvenir à des conclusions que nous reprendrons à notre compte et traduirons dans le modèle

économique de La Réunion que nous souhaitons pour les décennies qui viennent. Nous sommes dans une logique de partenariat. Les pays qui se sont développés récemment l'ont fait sur la base d'un modèle, consistant à définir des objectifs et des moyens pour les atteindre. Nous avons la possibilité d'adapter les règlements européens, faites-nous remonter les éléments qui bloquent les entreprises, nous proposerons à l'État de porter une proposition de nouveau règlement ».

Loïc Armand, secrétaire général pour les affaires régionales, représentant du Préfet de La Réunion

« L'économie réunionnaise a connu des difficultés, mais les indicateurs des deux dernières années sont encourageants. Le souhait de l'État est d'apporter des réponses précises et réalistes aux demandes des entreprises. En 2016, grâce au CICE, plus de 120 millions d'euros viendront notamment permettre aux entreprises réunionnaises d'investir et de gagner en compétitivité. L'entrepreneur du futur sait qu'il peut s'épanouir et créer à La Réunion ».

Des entrepreneurs témoignent

Après la diffusion de l'interview vidéo d'Olivier Ezratty, conférencier international et spécialiste de la nouvelle économie, trois chefs d'entreprises ont été invités à présenter leur vision de l'avenir de l'entreprise réunionnaise, lors d'une table ronde, animée par le journaliste Bernard Grolhier.

Yann Goarzin, diplômé de l'École de Gestion et de Commerce et du 3ème cycle de l'Institut Français de Gestion proposé par la CCI Réunion, a signé un contrat de franchise avec Fitness Boutique et ouvert deux points de vente (produits diététiques et de nutrition sportive, matériels et accessoires de sport) à Saint-Pierre puis Saint-Denis.

« Le dirigeant doit avoir une vision globale de l'environnement de l'entreprise, qui nécessite d'être formé, a-t-il souligné. Les autodidactes sont de moins en moins nombreux sur le marché. L'avenir, c'est se former, avoir une vision globale, être battant et endurant. Mais aussi imaginer l'avenir

SÉANCE D'OUVERTURE

3/3

numérique de son entreprise. Les entreprises réunionnaises de demain qui importent auront également intérêt à se regrouper pour mutualiser leurs achats, au travers de coopératives ou de groupements d'intérêt pour diminuer les charges fixes liées au fret ».

Gérard Rangama, acteur connu du monde réunionnais, est le fondateur de la marque agroalimentaire Soleil Réunion, qui donne depuis l'origine une priorité à l'insertion professionnelle de jeunes en difficulté. Il y a quelques mois, sa nouvelle usine a démarré ses activités sur la zone aéroportuaire de Sainte-Marie. « Dans son management, un entrepreneur doit d'abord porter des valeurs, a souligné Gérard Rangama. Dans notre secteur, il faudra apporter toujours plus de qualité nutritionnelle à nos produits. La Réunion comptera bientôt un million d'habitants, l'espace agricole n'est pas extensible. Une mutation de la production agroalimentaire doit s'opérer, vers des produits

de niche, innovants, à haute valeur ajoutée, exportables, en développant la recherche ».

Sylvie Crespo a pour sa part créé la société Objectif Lune (gestion de projets événementiels, accompagnement de développements commerciaux) et s'est établie au Transfo, l'espace de coworking ouvert il y a trois ans à Saint-Pierre par la CCI Réunion. : « L'entrepreneur du futur sera collaboratif, a-t-elle affirmé. Enormément de projets communs sont déjà nés au Transfo, qui favorise les synergies. On y est entrepreneur, mais on y a également des collègues. Ce genre de lieu est appelé à se multiplier dans l'avenir ». Sylvie Crespo est également présidente de l'association Femmes entrepreneurs de La Réunion. « La femme est l'avenir de l'entreprise réunionnaise, mais nous devons militer encore longtemps pour cela. Toujours plus de femmes créeront ou reprendront des entreprises », a-t-elle conclu.

Formation : deux

conventions de partenariat pour deux nouvelles écoles

La CCI Réunion est le deuxième acteur de la formation sur l'île après l'Éducation nationale et y contribue avec toute sa conviction. A la fin de la séance d'ouverture du Forum, deux beaux projets ont abouti, concrétisés par la signature de partenariats avec des écoles de métropole. L'École de Management de Normandie va ainsi devenir partenaire de l'EGC pour ouvrir, en 2017, l'École Supérieure de Management de La Réunion : dans le prolongement de l'EGC, de jeunes Réunionnais pourront ainsi accéder à un niveau master.

Et dès la prochaine rentrée, la direction de la Formation de la CCI ouvrira à Saint-André, l'École Supérieure d'Informatique et du Numérique, avec l'appui de deux partenaires : le groupe 3 IL, basé dans le Limousin, et le Campus Fonderie de l'image, de Seine-Saint-Denis (voir compte-rendu de l'atelier « Les écoles du futur »).

MOBILITÉ DE L'ENTREPRENEUR ET CONNECTIVITÉ DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN

1/2

La volonté des opérateurs économiques de la zone Océan Indien de développer les échanges intra-régionaux est réelle, comme en témoigne l'action de l'UCCIOI (Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien) au cours des dernières années.

La question du développement des échanges est étroitement liée à celle de la circulation des hommes d'affaires dans la région. Or, ces derniers peuvent rencontrer un certain nombre de difficultés dans leurs déplacements au regard des procédures d'obtention des visas et de la connectivité inter-îles.

Les opérateurs économiques de la zone doivent donc développer des stratégies permettant de faciliter les déplacements avec notamment des garanties auprès des ambassades. La France a mis en place des procédures spécifiques destinées à faciliter la mobilité des entrepreneurs mauriciens et malgaches. Nathalie Kubicek, conseillère diplomatique adjointe du Préfet de La Réunion, a présenté au cours de l'atelier les différentes mesures déployées.

En préambule, Théophile Narayanin, élu référent, a précisé l'objet de cet atelier : identifier les contraintes liées aux déplacements inter-îles des hommes d'affaires (conditions d'obtention des visas, coûts des billets d'avion, connectivité, ...), et faire remonter ces informations

aux autorités compétentes. S'il est relativement aisé pour un chef d'entreprise réunionnais de se déplacer dans les pays avoisinants, M. Narayanin relève qu'il n'y a pas de réciprocité en matière de visa.

En effet, l'homme d'affaires de La Réunion peut bien souvent obtenir un visa sur place, une fois arrivé dans le pays concerné, alors que les autres entrepreneurs ou investisseurs de la région (Maurice, Madagascar, Inde, Afrique du Sud, Comores et Seychelles) ont besoin de justifier au préalable de leur déplacement vers La Réunion. En outre, il convient de rappeler que cette dernière ne fait pas partie de l'espace Schengen.

L'un des freins à la mobilité et aux échanges intra-régionaux, est donc la "non réciprocité" dans le traitement des demandes de visas à l'échelle de la zone Océan Indien. Les questionnements et attentes formulées par l'assistance ont portées sur :

- les démarches à effectuer pour des séjours d'affaires dans les pays de la zone, principalement à l'île Maurice et à Madagascar,
- le rôle de la COI (Commission de l'Océan indien) en matière de circulation des personnes dans son espace,
- l'accompagnement proposé à La Réunion pour faire face aux difficultés liées aux déplacements intra-régionaux des chefs d'entreprise, et

plus globalement à leur démarche export,

- la circulation des individus dans le cadre de traitements médicaux,
- la facilitation des démarches lors de manifestations et salons à dimension régionale nécessitant le déplacement de plusieurs délégations et du transport de marchandises,
- la liaison maritime dans la zone et sa gestion par le secteur privé.

Concernant le premier point, l'État travaille depuis plusieurs années sur des solutions permettant d'assouplir les conditions d'entrée à La Réunion. Des dispenses de visas ont été instaurées à partir de 2010 pour les ressortissants seychellois et mauriciens, pour des séjours touristiques de moins de 3 mois. Depuis 2013, la liste des pays concernés par cette mesure a été étendue. Concernant les séjours d'affaires, les gouvernements français et mauriciens sont parvenus à un accord permettant à certains chefs d'entreprises mauriciens de séjourner librement à La Réunion dans le cadre de voyage d'affaires sur une période de cinq ans.

Sur Madagascar, les tâches périphériques à la délivrance des visas sont depuis peu externalisées. Le Consulat général conserve les tâches régaliennes (instruction, décision, impression des vignettes visa et gestion du stock des vignettes vierges). Il a été convenu avec la CCIFM (Chambre de Commerce

MOBILITÉ

DE L'ENTREPRENEUR ET CONNECTIVITÉ DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN

2/2

et d'Industrie France-Madagascar) qu'elle bénéficiera de facilités afin d'obtenir des rendez-vous pour ses adhérents.

S'agissant du rôle de la COI, il a été rappelé que cette institution ne dispose pas de pouvoir supra national, contrairement à l'Union européenne, et ne saurait donc imposer des mesures en matière de libre circulation des biens et des personnes aux États qui la composent.

Quant à l'accompagnement des entreprises au plan local, il a été rappelé que la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion constitue la porte d'entrée de toutes les entreprises qui souhaitent se développer à l'international. Grâce à son réseau de partenaires présents sur plus de 120 pays (CCI International, Business France, ...), et le concours des ambassades françaises à l'étranger, elle peut assister le chef d'entreprise dans l'organisation et la planification de ses séjours d'affaires.

Les demandes d'entrée sur le territoire de La Réunion dans le cadre de traitements médicaux ou de manifestation/salons internationaux sont deux cas bien particuliers : les services de la Préfecture se disent à l'écoute et prêts à travailler avec les

acteurs concernés pour trouver des solutions adéquates. Il a été rappelé qu'en matière d'évacuation sanitaire vers La Réunion, des visas pouvaient être délivrés dans des délais très courts (48 heures).

En matière de liaison maritime, le projet de création d'une compagnie maritime régionale est l'une des priorités de la COI et l'UCCI, cet outil étant l'une des clés de l'intégration économique dans l'indianocéanie et un vecteur de croissance des échanges intra-régionaux. Les échanges au sein de la COI sont pour l'heure relativement faibles (3,5% du commerce international de La Réunion).

Si l'État a assoupli les conditions d'entrée à La Réunion ces dernières années (cf décret du 26/07/2011) à l'égard de certains hommes d'affaires étrangers, la réalité du terrain apparaît plus contrastée. Les procédures d'exemption de visa ne sont pas synonymes de libre circulation. Dans certains cas, des justificatifs doivent être établis (justificatifs d'hébergement, détention d'une certaine somme d'argent, ...)

L'Etat se dit être conscient des enjeux et à l'écoute des difficultés rencontrées par les opérateurs économiques sur ces questions.

Toutefois, il indique vouloir veiller à un juste équilibre entre « enjeux économiques » et « contrôle des flux migratoires ». À l'issue des débats, l'État a été invité à aller plus loin dans ses initiatives d'assouplissement des conditions d'obtention des visas d'affaires pour La Réunion, et de manière plus générale, à faire évoluer sa politique de contrôle aux frontières. Le fait de s'engager davantage dans le financement d'infrastructures d'utilité publique dans les PMA de la zone, tout en assurant leur gestion et la formation du personnel sur place, permettrait de dynamiser les transferts de savoir faire dans une démarche « gagnant-gagnant ». Par ailleurs, la création d'une compagnie de transport maritime (projet impulsé par la COI et l'UCCI) dans le cadre d'un partenariat public-privé, contribuera également au développement des échanges commerciaux intra-régionaux et au désenclavement de nos économies insulaires.

Élus référents :
Yvès-Claude Hoarau
Théophane Narayanin

Animateur : Raziah Locate

Rapporteur : Emmanuel Quemper

LES NOUVEAUX SERVICES

POUR DÉVELOPPER LES COURANTS D'AFFAIRES DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN

1/2

L'économie réunionnaise a des particularités propres aux petites économies insulaires (étroitesse du marché, éloignement des principaux marchés internationaux, tissu entrepreneurial constitué en grande majorité de TPE-PME). Or, les marchés des îles voisines de l'Océan Indien sont à la fois pourvoyeurs d'opportunités susceptibles d'être saisies par les entreprises réunionnaises et de nombreuses possibilités de partenariats économiques et commerciaux, susceptibles de faciliter l'accès à de plus grands marchés. Le développement de l'entreprise du futur sera donc à conjuguer avec sa pleine intégration dans l'économie régionale. La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion s'investit dans des dynamiques permettant aux entreprises réunionnaises de mieux développer les courants d'affaires dans l'océan Indien, notamment via l'Union des Chambres de Commerce et d'Industrie de l'Océan Indien (UCCIOI).

En préambule, Yvès Hoarau, vice-président de la CCI Réunion et élu référent de l'atelier, a rappelé la nécessité pour les entreprises de trouver des relais de croissance sur les marchés extérieurs, l'économie de La Réunion étant aujourd'hui trop

tournée sur elle-même, avant de citer Raphaël Babet : « l'avenir de La Réunion est au-delà de la mer ».

Stéphane Foucault, directeur régional de l'Agence Française de Développement, a présenté les objectifs du Programme de Renforcement des Capacités Commerciales porté par son institution :

- le développement des marchés, de l'entreprise et de l'emploi (priorités géographiques : Afrique subsaharienne, les pays du bassin méditerranéen, l'Asie du sud-est, les Caraïbes, le Pacifique, en particulier les Pays les Moins Avancés de ces zones) ;

- l'accompagnement de tout projet de renforcement des capacités commerciales à l'exportation, en aidant les pays à mieux assimiler les règles qui régissent les échanges internationaux et à s'y conformer et en accompagnant les acteurs qui contribuent à une meilleure intégration commerciale.

La maîtrise d'ouvrage régionale du PRCC dédiée à la région Océan Indien a été confiée à l'UCCIOI. Il s'agit pour l'AFD d'un cas inédit de déploiement du PRCC avec la participation d'acteurs privés de deux DOM. 2,4

millions d'euros ont ainsi été répartis dans des activités transversales et multi-secteurs. La mise en œuvre du projet, d'une durée de trois ans, a été rendue possible grâce à la mobilisation de la CCI Réunion pour la mise à disposition d'un directeur de programme auprès de l'UCCIOI (cofinancé par la Région Réunion et l'Union Européenne au travers du POCT et du programme INTERREG V).

Herland Cerveaux, directeur de programme du PRCC-OI, a ensuite présenté les services d'appui, en cours d'élaboration, qui seront proposés aux entreprises afin de développer les réseaux d'affaires dans la zone Océan Indien :

- une plateforme « business numérique », dont les objectifs principaux sont l'accès à l'information stratégique et le travail collaboratif. Son contenu et dimensionnement restent à finaliser. Un expert sera prochainement désigné à cet effet. Une esquisse devrait être opérationnelle fin 2016.

- une cartographie économique dont le but principal est d'accroître la lisibilité des économies régionales et de faciliter le repérage de partenaires potentiels ;

LES NOUVEAUX SERVICES

POUR DÉVELOPPER LES COURANTS D'AFFAIRES DANS LA ZONE OCÉAN INDIEN

2/2

• un service d'intelligence économique qui permettra d'aider les opérateurs de la région à se positionner sur les marchés régionaux et internationaux.

Jean-Pierre Legras, directeur des Services économiques du Conseil régional, a pour sa part rappelé la nécessité pour les entreprises de se structurer avant de se lancer à l'export, en sollicitant notamment l'accompagnement proposé par la CCI Réunion ou le Club Export. À ce titre, le PRIE adopté en août 2015 définit clairement le rôle de chacun des acteurs au plan local en matière d'accompagnement à l'international. De même, une mise en réseau via des grappes d'entreprises permet d'agir groupé sur des marchés où la concurrence peut être particulièrement intense. La sécurisation financière et juridique du projet, notamment en matière de protection de savoir-faire, est également indispensable.

Des fonds permettent d'aider directement les entreprises (FEDER) ou indirectement via des groupements d'entreprises (INTERREG V), alors qu'un outil destiné à financer du « haut de bilan » sera bientôt opérationnel.

Me Fernande Anilha a ensuite présenté les services de sécurisation

des affaires proposés par le Centre de Médiation et d'Arbitrage de la Réunion (CMAR), dont elle assure le secrétariat général. Cette association, adossée à la CCI Réunion, est composée essentiellement d'avocats, d'experts-comptables et de chefs d'entreprises. En cas de litige transfrontalier, se pose la question du droit applicable et des juridictions compétentes. Au vu des multiples textes et traités internationaux, il convient de bien cadrer ces différents aspects contractuels lors des phases de négociation. A cet effet, il peut être judicieux de prévoir un mode alternatif des conflits tel que la médiation (les parties vont trouver elles-mêmes une solution à leur litige avec l'assistance d'un médiateur). Cette démarche est plus rapide, moins onéreuse et plus flexible que le contentieux judiciaire. Le CMAR, qui attache une importance toute particulière à l'éthique de ses membres, peut intervenir avant, pendant ou après la conclusion d'un contrat.

Le CMAR travaille avec d'autres centres de médiation et d'arbitrage de la région, tels que le CAMM (Madagascar) et le MARC (Maurice), dans le but de mettre en place une plate-forme de coopération des Centres Amiables de Résolutions des

Conflits de la zone Océan Indien, le Business Bridge OI). Une réunion de ces différents centres doit se tenir au mois d'octobre 2016.

Élu référent :
Yvès-Claude Hoarau

Animateur : Raziah Locate

Rapporteur : Emmanuel Quemper

LES FORMALITÉS IMPORT-EXPORT ET LES RISQUES LIÉS À LA CONTREFAÇON

Rico Vimbaye, élu référent de la CCI Réunion pour cet atelier, a souligné en préambule l'importance, pour les importateurs ou exportateurs, de s'approprier les mécanismes des formalités douanières, et de prendre la mesure des risques liés à la contrefaçon.

Thibaut Rougelot, représentant du pôle Action économique de la direction régionale des Douanes de La Réunion, était l'intervenant principal de l'atelier. Il a rappelé le statut fiscal spécifique de La Réunion au sein de la France et de l'Union européenne, avant d'entamer un exposé sur les formalités import-export, les différentes formes de la déclaration en douane et les fondamentaux douaniers que sont l'espèce, la valeur et l'origine.

Autre thèmes abordés : les régimes suspensifs applicables à La Réunion (stockage, admission temporaire, transformation) et le cas particulier des importations de produits carnés. La deuxième partie de l'exposé de Thibaut Rougelot était consacrée aux risques liés à la contrefaçon. Quelques chiffres suffisent à mesurer les enjeux de la prévention de cette fraude, qui porte sur 10 % du commerce mondial. Son coût annuel pour l'économie mondiale est estimé entre 200 et 300 milliards d'euros, les pertes françaises à 6 milliards d'euros. La contrefaçon a détruit 200 000 emplois dans le monde, dont 100 000 emplois dans l'Union européenne et 30 000 en France.

Tous les secteurs sont concernés

: la contrefaçon touche 12 % du marché mondial du jouet, 10 % du marché mondial de la parfumerie et des cosmétiques, 5 à 10 % du marché européen des pièces automobiles. Elle affecte la protection du consommateur, en raison de l'utilisation de matériaux de mauvaise qualité et de l'absence de test ou d'étude d'impact, alors que des produits toujours plus étendus et sensibles (médicaments, compléments alimentaires, cosmétiques...) sont contrefaits.

La contrefaçon nuit également aux entreprises, en générant concurrence déloyale, atteinte à l'image, baisse des profits, pertes de marchés, destructions d'emplois et atteintes à l'innovation.

La contrefaçon est définie comme une violation d'un droit de propriété intellectuelle reconnu sur des marques, dessins et modèles, par reproduction, imitation ou utilisation totale ou partielle d'un droit de propriété intellectuelle sans accord de son propriétaire (titulaire de droit).

Le rôle de la douane est de protéger les titulaires de droits tout en luttant contre la fraude. Thibaut Rougelot a terminé son exposé en rappelant une série de bons réflexes permettant de détecter un produit contrefait. Le consommateur sur internet doit être attentif aux caractéristiques des sites utilisés, évaluer avec soin les caractéristiques du produit et s'informer sur le profil du vendeur avant de passer commande.

L'importateur est pour sa part invité à privilégier les commerces officiels, les revendeurs agréés et les fournisseurs « monomarque », à contrôler les aspects extérieurs et intérieurs du produit, à se renseigner sur la provenance et l'usine. Il doit aussi questionner les commerciaux sur les caractéristiques techniques, demander les rapports de test, les fiches techniques et les licences de fabrication. Il a la responsabilité de vérifier la qualité du produit, l'étiquetage et l'emballage, la régularité de la facture et du mode de paiement, et de redoubler de vigilance en cas de prix anormalement bas.

Cette présentation a été suivie de nombreuses questions techniques, du rappel de l'accompagnement que la CCI Réunion peut proposer aux entreprises importatrices et de l'existence des centres d'arbitrage et de médiation pouvant intervenir en cas de litige.

Élus référents :
Rico Vimbaye
Yvès-Claude Hoarau

Animateur : Raziah Locate

Rapporteur : Ibrahim Hassenjee

CCI DATA

DES OUTILS EN LIGNE DÉDIÉS À L'INFORMATION ÉCONOMIQUE ET À LA MISE EN RÉSEAU DES ENTREPRISES

Face à la multiplicité des données et des sources d'informations, la CCI Réunion a développé des outils permettant aux acteurs du développement économique d'avoir une information adaptée aux besoins de leur activité.

Des données et des cartographies sont accessibles en ligne, des espaces dédiés permettent de se situer dans un environnement sectoriel, des espaces d'échanges aux professionnels du même secteur d'activité sont proposés, ainsi que des outils d'aide à la décision.

Cet atelier a été consacré à la présentation de différents outils. L'outil SIDCOM s'adresse ainsi aux collectivités et aux porteurs de projets (en développement ou en création). Il propose notamment l'étude des flux commerciaux à l'échelle de 33 bassins de consommation, ses données sont renouvelées tous les quatre ans, avec la possibilité de réaliser des enquêtes à façon. Le premier niveau de SIDCOM, agrégé, est gratuit. Le niveau sur mesure est payant. L'outil permet de déterminer l'évasion commerciale, pour les 32 familles de produits et pour chacune des 33 zones d'enquête.

Également développé par le Pôle Observatoire Économique de la CCI Réunion, l'outil DECLICKECO (www.declikeco.re) met à disposition une série de données chiffrées sur l'activité économique : les chiffres clés de l'économie locale à l'échelle de l'île, de chaque micro-région et de chaque commune, les chiffres-clés du commerce extérieur et des notes économiques territoriales et sectorielles.

La CCI Réunion peut accompagner les porteurs de projet via trois outils bénéficiant de subventions régionales et européennes : la réalisation d'études de marché, l'assistance technique d'étude de marché et le diagnostic de commerciabilité.

Un outil a également été développé pour faciliter le partage d'information sur l'immobilier d'entreprise : IMMOECO (www.immoeco.re). Cette plate-forme web propose gratuitement la consultation et le dépôt d'annonces et la mise en relation immédiate avec l'annonceur, ainsi qu'une aide à la mise en ligne.

L'outil MyProd (www.myprod.re) propose pour sa part un panorama des filières économiques locales. Collaboratif, il permet également

de partager l'information prospective et la veille sectorielle. Il offre la possibilité d'ouvrir un compte « Réseau-Pro » pour bénéficier d'une veille économique, se situer sur son marché et référencer des produits et des savoir-faire.

Au cours des échanges qui ont suivi ces présentations, la nécessité d'une analyse plus précise du commerce virtuel et de son impact sur le commerce physique a notamment été soulignée.

Le président de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne, Jean-Pierre Limousin, a pour sa part évoqué un outil d'expérimentation permettant le croisement des données consulaires avec celles du tribunal de commerce, permettant d'estimer le seuil de saturation des ouvertures de commerce.

Animateur : Azize Amode

Rapporteur : Willy Veletchy

QUEL OUTIL POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS DES CENTRES-VILLES ET DES QUARTIERS ? LE FISAC...

Dans un contexte de multiplication des centres commerciaux en périphérie, de diversification des canaux de distribution et d'évolution des comportements d'achats et des habitudes de consommation, les centres villes ont perdu de leur attractivité.

Le FISAC (Fonds d'Intervention au Service de l'Artisanat et du Commerce) est un outil pour la consolidation et le développement du commerce de proximité.

Cet atelier, dont Younous Vally était l' élu référent pour la CCI Réunion, a permis de faire le point sur les programmes FISAC locaux et sur la diminution de cette dotation, contraignante pour les municipalités. Eric Saint-Blancard (CCI Réunion) a tout d'abord présenté les grands chiffres de l'appareil commercial réunionnais. Jimmy Lebon (ville de Saint-Joseph) a ensuite fait le point sur le programme FISAC de sa commune, visant à faire du centre-ville de Saint Joseph « un centre commercial à ciel ouvert ». Une première tranche du FISAC (2011-2013) a permis de mettre en place un observatoire commercial, un schéma architectural, un programme et des moyens d'animation, sous la supervision d'un développeur de centre-ville. La deuxième tranche, en cours, vise notamment à poursuivre ces actions tout en rénovant 16 unités commerciales ainsi que la halle du marché, en sollicitant des contreparties financières locales.

Le FISAC Cœur de ville de Saint-Paul, qui résulte de l'appel à projet de juin 2015, a été présenté par

Mohammad Patel, représentant de la municipalité. Son élaboration a fait l'objet d'une convention de partenariat avec la CCI Réunion. Il vise à améliorer la commercialité de l'espace marchand (par l'élaboration d'un schéma directeur, la rénovation de façades, l'aide aux conseils d'aménagements et travaux des commerces) et à développer la promotion et l'animation (site internet, application mobile, chèques cadeaux, nocturnes, investissements en équipements réutilisables, affichage communicant).

Dans la commune voisine du Port, le programme FISAC, présenté par Florence Themyr, représentante de la municipalité, a été mis en œuvre en 2008 face au constat de baisse de l'activité commerciale du centre-ville, de la délocalisation des activités portuaires et des difficultés sociales et économiques de la commune (79 % en quartiers prioritaires). Il a notamment permis la réhabilitation de friches culturelles et économiques, la requalification du marché couvert, la rénovation de la signalétique, le soutien de l'association des commerçants...

Zarif Mansour, représentant de l'Association des Commerçants du Tampon, a présenté les actions menées dans le cadre de la première tranche du FISAC dans la commune du Sud : communication (radios, journaux) et promotion (guide shopping, site internet...). La modernisation des points de vente et l'amélioration de l'espace marchand (mobilier urbain, éclairage...) constituent la prochaine étape.

Daniel Chane-Tave, pour la DIECCTE, a rappelé le cahier des charges d'un programme FISAC et ses modalités d'application et Jean François Galdin (Région Réunion) a présenté les mesures du programme opérationnel FEDER, dont sa collectivité est autorité de gestion, pouvant être mobilisées par les entreprises et groupements d'entreprises.

Les échanges qui ont suivi ces présentations ont souligné que le dispositif FISAC, bien mobilisé au niveau local, était un outil pour développer un centre-ville mais nécessitait d'être complété par d'autres financements.

Plusieurs pistes de progrès ont été identifiées : adapter le dispositif au niveau local, alléger les éléments de l'appel à projet, revoir le délai de versement des aides et le montant de la subvention, mettre en place un dispositif supplémentaire de subvention par la Région, définir un cahier des charges pour les rénovations de commerces, considérer les centres-villes comme des quartiers prioritaires...

Élu référent :
Younous Vally

Animateur : Azize Amode

Rapporteur : Cédric Palama

QUELS OUTILS NUMÉRIQUES POUR LE COMMERCE DE PROXIMITÉ DE DEMAIN ?

Cet atelier, dont Cyrille Séraphin était l'élu référent pour la CCI Réunion, avait pour objectif d'identifier les nouveaux outils susceptibles d'accompagner le commerce de proximité dans sa nécessaire mutation numérique. Le commerce traditionnel se trouve en effet dans l'obligation d'évoluer pour faire face aux grandes surfaces, aux nouveaux modes de consommation et comportements d'achat.

Le commerçant ne peut plus ignorer que le consommateur est de plus en plus informé et averti, sous peine de voir s'accroître l'évasion de la clientèle vers les centres commerciaux.

En préambule de l'atelier, l'évolution fondamentale apportée par l'avènement du « web 2.0 » a été rappelée. Au début de l'internet, les sites commerciaux étaient avant tout des vitrines promotionnelles. Puis le consommateur a commencé à prendre du pouvoir, à générer de la connaissance, à émettre des avis sur les produits. Aujourd'hui, il compare les prix sur son smartphone : le numérique a bouleversé les modes de consommation, voire l'économie dans son ensemble.

Plusieurs exemples de nouveaux outils numériques adaptés au commerce de proximité ont été présentés. Laurent Settama, créateur de la carte de fidélisation Le Bon Pass, a souligné combien la fidélisation du client était un investissement source de profit. « Si un pâtissier connaît la date de naissance de ses clients, il leur vendra davantage de gâteaux d'anniversaire, a-t-il expliqué. Notre

solution permet aux commerçants de mieux connaître leurs clients et de décider de la relation qu'il veut avoir avec chacun. Notre objectif est de revitaliser les cœurs de ville, où l'offre commerciale manque de visibilité. Un consommateur qui active une recherche pour un produit sur son smartphone peut par exemple recevoir une notification, grâce à la géolocalisation, quand il se trouve près d'un commerce proposant ce produit ».

Le développement exponentiel de l'usage du smartphone a permis le développement d'un autre système, présenté lors de l'atelier : les micro-capturs Beacon proposés par Apple. Ces petits boîtiers émettent des signaux et détectent les smartphones présents dans sa zone. Pour peu que l'utilisateur du smartphone accepte les notifications, il peut alors recevoir des offres promotionnelles du commerce devant lequel - ou dans lequel - il se trouve. Dans les grands magasins, le placement des Beacons à divers endroits permet d'en mesurer la fréquentation, les déambulations des clients dans les rayons, ainsi que leurs modes de consommation. Le professionnel peut donc adapter l'assortiment et l'agencement en fonction de l'analyse de ces données.

« Cette technologie révolutionne déjà le commerce de proximité aux USA, a souligné Jaëla Devakarne, Présidente de la commission Innovation et Économie Numérique de la CCI Réunion. Elle peut être utilisée collectivement à l'échelle d'une ville pour fidéliser les clients ».

Spécialiste en propriété intellectuelle dans l'univers numérique, Sulliman Omarjee a pour sa part présenté les 7 règles d'or du e-commerce : maîtriser la propriété intellectuelle en cas de création innovante (ou sur les droits du site internet créé par un prestataire), s'identifier clairement sur la Toile (le consommateur qui donne son n° de CB veut savoir à qui il a affaire), s'assurer de la conformité de son fonctionnement avec les règles de la Commission Nationale Informatique et Liberté, respecter le devoir d'information du cyberconsommateur (sur les prix, les délais de livraison...), rédiger des conditions générales de vente sur mesure, se référencer intelligemment et protéger sa e-réputation.

Élu référent :
Cyrille Seraphin

Animateur : Salim Motara

Rapporteur : Ismaël Assenjee

INNOVATION COLLABORATIVE : LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE DANS L'ENTREPRISE DE DEMAIN

Respectant résolument l'esprit de son thème, l'atelier créatif consacré à l'innovation collaborative a pris, dans un premier temps, la forme d'une séance de réflexion collective et ludique. Les participants ont été répartis en petits groupes de quatre à cinq personnes à qui il a été demandé de débattre sur la signification des termes « innover », « collaborer » et « numérique ». Les propositions de chacun ont été comparées : plus que les réponses, ce sont les discussions au sein de chaque groupe qui ont démontré par l'exemple l'intérêt d'une confrontation des points de vue dans tout projet.

Jaëla Devakarne, élue de la CCI Réunion et Présidente de la commission Innovation et Économie Numérique, a ensuite présenté quelques concepts liés à la thématique de l'atelier. Elle a d'abord rappelé l'évolution fulgurante de l'outil internet, depuis sa généralisation à partir de 1996, puis l'émergence du « web 2.0 » dix ans plus tard : apparition des réseaux sociaux, production massive d'informations par les internautes, prise progressive du pouvoir par les consommateurs.

En 2016, en une minute sur Internet : 150 millions de mails sont envoyés, plus de 700.000 connexions à Facebook sont dénombrées, 2,4 millions de recherches sont lancées sur Google, plus de 2,7 millions de vidéos sont visionnées sur YouTube...

Chaque jour, 2,5 trillions d'octets de données sont générées, 90% des données dans le monde ont été créées au cours des deux dernières années seulement. Ces données proviennent de partout : de capteurs utilisés pour collecter les informations climatiques, de messages sur les sites de médias sociaux, d'images numériques et de vidéos publiées en ligne, d'enregistrements transactionnels d'achats en ligne et de signaux GPS de téléphones mobiles... Cette masse,

appelée Big Data, s'accompagne du développement d'applications à visée analytique, qui traitent les données pour en tirer du sens.

De nouvelles notions sont apparues : l'innovation sociale (consistant à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux non ou mal satisfaits, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés), l'innovation ouverte, fondée sur le partage, la coopération entre entreprises, permettant aussi des démarches fondées sur des alternatives éthiques ou solidaires de partage libre des savoirs, avec notamment l'utilisation de licences libres.

D'autre part, au cours des cinq dernières années, le nombre d'espaces de travail collaboratifs (coworking) a explosé dans le monde, passant de 600 à plus de 7 800. La CCI Réunion s'est inscrite dans ce mouvement en ouvrant le Transfo, à Saint-Pierre, en 2013. Dédié aux jeunes entreprises, aux porteurs de projets, indépendants, etc. du secteur numérique et de l'innovation, l'espace de coworking sudiste affiche complet à ce jour, accueillant 19 entreprises et 36 coworkers. Animé par deux personnes, le Transfo a déjà accueilli plusieurs centaines d'événements et d'activités collaboratives et applique une gouvernance partagée, pour une communauté attachée aux valeurs d'ouverture, de transparence, d'échange et de collaboration.

« Quand je ne peux pas répondre à la demande d'un client, j'ai toujours autour de moi des compétences qui le peuvent », a témoigné Martial Padié, un des coworkers.

La révolution numérique impose aujourd'hui de nouvelles règles aux entreprises. Elle modifie le temps et l'espace, elle accélère les transactions. Aussi les entreprises d'aujourd'hui sont dans l'obligation de collaborer afin

d'aller plus vite, de chercher à améliorer en permanence, leur productivité, parce que les concurrents sont plus éloignés dans un environnement plus favorable souvent avec des coûts qui ne sont pas les mêmes. L'innovation collaborative est la possibilité pour une entreprise de collaborer avec d'autres, de réduire ses coûts à plusieurs niveaux, de cette collaboration naît souvent des projets innovants, on parle alors de fertilisation croisée.

Aujourd'hui, l'entreprise peut collaborer dans des espaces de travail collaboratif, soit des espaces de coworking.

Le succès de l'espace de coworking de la CCI Réunion, illustre ce besoin de plus en plus important pour les entreprises de collaborer d'innover et d'être plus performantes surtout les plus petites d'entre elles.

Le déménagement du Transfo dans des locaux plus vastes est d'ores et déjà en préparation. Le « Transfo + » ne sera plus réservé aux acteurs du secteur numérique, mais ouvert aussi aux innovations sociales dans un souci de décloisonnement.

Les participants à l'atelier ont enfin pris connaissance du travail en cours de Cornelia Sandulache, doctorante roumaine en sciences de gestion, qui de La Réunion, prépare une thèse sur l'innovation collaborative à travers le monde : elle analyse le fonctionnement de plusieurs espaces de travail collaboratif, aux États-Unis et à Paris.

Élue référente :
Jaëla Devakarne

Animateurs :
Alain Cerveaux
Fabienne Auber
Cornélia Sandulache

Rapporteur : Justine Bègue

R&D AGROALIMENTAIRE : ENTRE CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET ATTENTES CONSOMMATEURS, COMMENT MIEUX CONCEVOIR LES PRODUITS DE DEMAIN ?

En préambule de cet atelier, une présentation du Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie de la CCI Réunion a été proposée à l'assistance. L'équipe du CRITT a ensuite fait un point sur la santé et l'alimentation dans le monde. Les données disponibles montrent d'importants écarts entre les zones géographiques en termes de consommation quotidienne de calories. Celle-ci est inférieure à la moyenne recommandée par l'ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - (soit 2 600 kilocalories en moyenne par jour) dans de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du sud, mais nettement supérieure dans le monde occidental. De même, tous les hommes n'ont pas accès aux mêmes aliments. Les végétaux représentent 77% de la consommation en Afrique, 43% en Europe et 37% seulement en Amérique du nord.

Les inégalités alimentaires ont des conséquences sanitaires différentes. Dans le Sud, 795 millions de personnes souffrent de sous-alimentation et 9 millions meurent de faim chaque année et deux milliards d'habitants présentent des carences en micronutriments. Dans le Nord, la forte urbanisation, la sédentarité, l'absence d'activité physique et un régime alimentaire déstructuré ont généré un milliard de personnes en surpoids, dont 300 millions d'obèses, et 415 millions de diabétiques. À La Réunion, le diabète touche 9,8% de la population, soit une prévalence deux fois plus forte qu'en France métropolitaine. Les attentes nutritionnelles des consommateurs sont multiples. Le prix est le premier critère de choix pour deux tiers d'entre eux, mais d'autres critères interviennent à des degrés divers : le plaisir gustatif, l'aspect visuel et la qualité nutritionnelle.

Dans ce contexte, quel doit être le processus de développement et

d'amélioration d'un produit alimentaire ? La concurrence croissante implique de toujours mieux prendre en compte les attentes des consommateurs. L'atelier a permis à l'équipe du CRITT de rappeler qu'elle intervenait à ce stade, depuis de longues années, via son laboratoire d'analyses sensorielles, soit pour analyser les caractéristiques d'un produit, soit pour étudier l'acceptation d'un produit par le consommateur, ou la préférence de celui-ci entre plusieurs produits.

Une autre réalité guidera forcément la conception des produits agroalimentaires de demain : la raréfaction des ressources sur une Planète qui comptera 9,6 milliards d'habitants en 2050, avec une croissance des besoins qui nécessitera de multiplier la production alimentaire par deux.

Selon la FAO, il est urgent de revoir le modèle alimentaire mondial. Alors que l'élevage est responsable de 18% des émissions de gaz à effet de serre, et consomme un tiers des ressources en eau disponible, les protéines végétales semblent pouvoir apporter la solution à de nombreux problèmes : les matières protéiques végétales améliorent les qualités nutritionnelles et organoleptiques des produits tout en limitant leurs impacts environnementaux. Plusieurs de ces « protéines du futur » ont été présentées lors de l'atelier, en commençant par la spiruline, alternative possible à la viande dans les pays développés. Cette algue enrichie en protéines, en vitamines et en oligo-éléments est déjà produite depuis plusieurs années à La Réunion, notre île présentant des conditions optimales pour le développement de la spiruline en bassin.

Autre protéine d'avenir : Moringa oleifera, également bien connue dans notre île sous le nom de « mouroungue ». Cette plante a été classée par le World Vegetable Center comme le légume avec

le plus fort potentiel, parmi 120 espèces étudiées, en raison de sa richesse en éléments nutritifs. Ses utilisations sont potentiellement multiples. Il est ainsi démontré que la consommation quotidienne de 30 grammes de feuilles de Moringa séchées satisfait l'intégralité des besoins d'un enfant en vitamine A, 80% en calcium, 60% en fer et 40% en protéines. Les protéines de ses graines ont pour leur part la propriété de purifier l'eau.

De même, le développement de la consommation d'insectes - très courante en Asie et en Afrique - apparaît être une alternative à la consommation de viande : les insectes contiennent deux fois plus de protéines que le bœuf ! Déjà, des produits transformés à base de farine d'insectes sont disponibles sur le marché.

Au cours de cet atelier, où les échanges avec la salle ont été nombreux et animés, un aspect plus réglementaire a été abordé : les obligations nouvelles en matière d'étiquetage et de mentions nutritionnelles qui seront appliquées à tout produit alimentaire à compter du 13 décembre 2016.

Au terme de l'atelier, l'équipe du CRITT a présenté les premiers résultats d'une étude menée sur les « bouchons », une des spécialités culinaires de La Réunion. La diminution de leur teneur en sel et en matière grasse apparaît comme la principale piste d'amélioration de ce produit emblématique.

Elue référente :
Jaëla Devakarne

Animateurs :
Alain Cerveaux
Marina Chopinet
Julien Kuna
Marina Hoareau

L'APPRENTISSAGE :

LEVIER DE DÉVELOPPEMENT POUR LES ENTREPRISES

Cet atelier a permis de présenter le dispositif de l'apprentissage, ses atouts pour les entreprises comme pour les jeunes, tout en faisant témoigner des maîtres d'apprentissage et des apprentis :

- Emmanuel Sagon, Responsable d'exploitation au GIE Rhums Réunion et l'apprenti Damien Atiaman en BTS MS au CIRFIM ;
- pour l'entreprise LCO Engen, l'Apprenti Dimitri Law Chang On, en Responsable Manager de la Distribution au CFA Sud ;
- Elodie Martineau, Chargée de communication du Parc National de La Réunion, et l'Apprentie Tara Yung en BTS Communication au CFA Nord ;
- Jimson Lartin, Chargé d'affaire et Vérificateur technique à Orange Réunion, et l'Apprenti Lucas Marion, en TSRT au CFA Est ;
- pour les Brasseries de Bourbon, l'Apprenti Mathieu Cazanove, en formation Responsable logistique au Campus Professionnel de l'Océan Indien.

Les questions posées ont amené les représentants de la CCI Réunion à rappeler différents aspects du dispositif de l'apprentissage. Les entreprises peuvent s'adresser directement à ses services lorsqu'elles recherchent un apprenti : elles seront alors mises en relation avec des jeunes au profil adéquat.

Les dossiers sont étudiés au cas par cas, mais si la campagne d'apprentissage est terminée, ou si le jeune a plus de 26 ans, un contrat d'apprenti ne peut être proposé.

La CCI Réunion a d'autre part présenté son réseau constitué par une dizaine de développeurs « apprentissage » répartis sur ses différents CFA (grâce à un financement de la Région Réunion, témoignant d'une volonté politique en matière de développement de la formation professionnelle). La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion a également noué des partenariats avec les Missions Locales et avec Pôle Emploi, qui accueillent des publics différents et permettent ainsi de constituer un vivier de jeunes candidats à l'apprentissage plus important.

Au terme de cet atelier, dont Richard Boqui Queni était l'élu référent pour la CCI Réunion, il a enfin été annoncé qu'une convention de partenariat entre Pôle Emploi Sud et la CCI Réunion sera signée au début de la campagne d'apprentissage 2016 pour continuer à mener les actions communes entamées en août 2015 et les développer.

Elu référent :
Richard Boqui Queni

Animateur : Charles-Henry Macoral

Rapporteur : Nathalie K/Bidi

CAP SUR LES ÉCOLES DU FUTUR

Cet atelier avait pour objet la présentation de l'offre actuelle de formation et des projets de nouvelles écoles, en présence de leurs partenaires : l'École de Management de Normandie qui va accompagner l'EGC dans l'ouverture, en 2017, de l'École Supérieure de Management de La Réunion qui permettra d'accéder au niveau master ; le groupe 3 iL, basé dans le Limousin, et le Campus Fonderie de l'image, de Seine-Saint-Denis, partenaires de l'École Supérieure d'Informatique et du Numérique, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2016 à Saint-André.

Pierrick Robert, président de la Commission Formation de la CCI Réunion, était l' élu référent de l'atelier.

L'École de Management de Normandie est une des plus anciennes écoles de commerce de France, fondée en 1871. Elle est membre de la Conférence des grandes écoles et pratique une politique d'innovation pédagogique qui l'a amenée à déposer à l'INPI le concept de « smart école » : pédagogie inversée pour mieux impliquer les étudiants, co-construction des contenus de cours avec les enseignants. Cette approche nécessite un travail de l'étudiant avant, pendant et après le cours pour une meilleure appropriation. Elle implique également une conception différente des espaces de formation, un accompagnement méthodologique des enseignants sur cette méthode et une pédagogie à l'attention du grand public et plus particulièrement des parents qui financent les études, afin qu'ils

intègrent cette évolution.

Le principe de pédagogie inversée est également appliqué par l'école informatique 3iL Groupe, créée il y a une trentaine d'années par la CCI de Limoges-Haute-Vienne. Au-delà des aspects technologiques, la formation y favorise l'adaptabilité et l'acquisition d'une vision transversale par les futurs managers et entrepreneurs. Les stages en mobilité internationale participent à cette évolution.

3iL Groupe va accompagner la direction de la formation de la CCI Réunion à ouvrir, dès la rentrée 2016, les cycles de Concepteur de Systèmes d'information (CSI) et Manager de Systèmes d'Information et d'Infrastructure, premières formations proposées par l'École Supérieure d'Informatique et du numérique de Saint-André.

Le Campus Fonderie de l'Image, basé à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), forme pour sa part aux métiers de la communication numérique, du design graphique et du management de projets multimédia. La Fonderie de l'Image donne la priorité à l'UX (user experience) au travail en mode projet, également développé dans les méthodes de formation. Le travail en projet implique des équipes pluridisciplinaires et l'apprentissage de la transversalité.

Alors que la transition numérique des entreprises est inévitable, les plus petites d'entre elles n'auront pas toujours la capacité de recruter du personnel dédié. Ce sont des apprenants, au travers de stages, qui permettront d'impulser le numérique

dans l'entreprise pour contribuer à son évolution et à son maintien dans le monde économique. L'idée d'un « laboratoire numérique » au service de ces entreprises est à étudier, est-il ressorti de cet atelier.

Il a également permis de rappeler ce qu'apportent les formations supérieures bac+3 ou bac+5 de la CCI Réunion (CCI Sup) aux jeunes en terme de connaissances ou de compétences : une vision plus large, donc une compréhension plus globale de l'entreprise et de son environnement. En sortent des généralistes avec un profil polyvalent, pour des prises de décision plus éclairées. La pédagogie est très orientée sur la méthode en conduite de projet, pour croiser des compétences croisées, favoriser l'ouverture numérique, l'ouverture internationale...

Au sein de l'École Supérieure d'Informatique et du Numérique de Saint-André, une formation développée avec le Campus Fonderie de l'Image visera notamment à impulser une dynamique entrepreneuriale et à encourager l'émergence de start-up.

Elu référent :
Jean-Pierrick Robert

Animateur : Fabien Gayout

Rapporteur : Maryse Capron

LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE : QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LE FUTUR ?

La réforme de la formation professionnelle a bouleversé les politiques de formation de nos entreprises. D'une logique de dépense, nous sommes passés à une logique d'investissement en matière d'achat de la formation professionnelle. À cette logique, sont venus se greffer de nouveaux dispositifs impactants pour l'entreprise. Mais si elle sait se les approprier, l'entreprise pourrait les mettre au service de sa compétitivité. Comment l'entreprise peut-elle mettre la formation au service de sa stratégie de développement ? L'objectif de cet atelier est d'évoquer le contour de la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 en zoomant sur quelques mesures de cette loi, dont la bonne appropriation par l'entreprise peut être un atout dans la gestion de ses ressources humaines.

Brice Virginus, directeur d'AGEFOS PME Réunion, Adrien Boisedu, Secrétaire général de Constructys et Pierre Grenier, Délégué inter-régional Uniformation pour La Réunion et Mayotte, sont intervenus au cours de l'atelier.

De nombreuses questions ont été abordées. Au sujet du Compte Personnel de Formation, la question du taux horaire a été posée. Il apparaît que chaque OPCA a ses plafonds, sauf pour la rémunération qui est commune à tous les organismes, car les conditions en sont définies par la loi : la rémunération ne doit pas dépasser le coût de formation et celui des frais annexes. Il existe également des dispositions dérogatoires

très attractives, financées par les institutionnels pour les demandeurs d'emploi.

Au sujet des entretiens professionnels et de leurs incidences pour l'employeur, une interrogation a porté sur la possibilité de faire intervenir des prestataires extérieurs pour les réaliser. Cette solution est possible, mais pas conseillée. Qui mieux que l'entreprise connaît son activité et ses collaborateurs ? Les intervenants ont convenu que l'entreprise avait intérêt à assurer elle-même ses entretiens professionnels.

Les contrats de professionnalisation, très utilisés par les acteurs économiques locaux, sont pour leur part concernés par une nouveauté : le dispositif Embauche PME, comme levier pour le recrutement en alternance.

Quant au dispositif POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi) Individuel, il permet à l'entreprise de recruter des collaborateurs opérationnels dès l'embauche. Ce dispositif est de plus en plus mobilisé, avec un taux de sortie encourageant vers l'emploi pérenne. Sur ce sujet, Pôle Emploi précise que des conseillers dédiés à la relation Entreprise accompagnent les entreprises dans leur réflexion sur les parcours de formation à mettre en œuvre.

Le financement du e-learning a été posé. Il peut être financé, dans la mesure où l'organisme de formation justifie les modalités de suivi et d'évaluation.

Autre sujet évoqué : la formation des chefs d'entreprises, qui peut être

financée par l'OPCA de rattachement si le dirigeant est salarié de son entreprise, par l'AGEFICE ou le FAF de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat si ce n'est pas le cas. Il a été rappelé que la CCI Réunion a déroulé une offre de formation spéciale Chef d'Entreprise et qui est arrivée à échéance en 2015. Elle souhaite en 2016 poursuivre son offre pour la formation des Chefs d'Entreprise avec un autre produit : le Dirigeant Petite et Moyenne Entreprise -DPME- formation action avec une partie en E-learning.

Pour cette formation, il est possible de solliciter, sous certaines conditions, un financement OPCA.

Cet atelier, dont Ary-Claude Caro était l'élu référent pour la CCI Réunion, a également permis aux OPCA d'insister sur le fait qu'ils ne soient pas uniquement des collecteurs de fonds mais qu'ils ont également une mission d'accompagnement. La CCI Réunion se positionne pour sa part comme accompagnateur dans la réflexion et l'élaboration du plan de formation des acteurs économiques.

Elu référent :
Ary Claude Caro

Animateur : Norman Simjee

Rapporteurs :
Richenelle Maillot
Sabrina Moreau

ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE : UN ATOUT RECHERCHÉ PAR TOUS

Cet atelier avait pour objectif de sensibiliser les Chefs d'entreprise sur les difficultés d'accessibilité des personnes présentant un handicap (PMR), sur les réglementations et sur les bénéfices directs et indirects de ces investissements réglementaires. Abdoul Vally Bagasse en était l' élu référent pour la CCI Réunion.

Après une présentation du concept de l'accessibilité (des transports collectifs, des commerces) et des types de handicaps, Andjana Moutien, Animatrice régionale au commerce pour la CCI Réunion, a souligné que l'accessibilité était un catalyseur de l'attractivité des centres-villes, des quartiers et des bourgs, au même titre que la sécurité, l'acoustique ou la ventilation.

Quatre actions permettent d'améliorer l'accès à la ville :

- adapter les réseaux et les fréquences des transports publics (développer la communication et la connexion numérique, optimiser l'offre et la demande, homogénéiser les cheminements doux et véhiculés) ;
- intégrer des mobilités en mode doux, qui apportent des bénéfices à la fois humains et environnementaux), développer des services adaptés dans les espaces publics ;
- développer une offre de stationnement adaptée (harmoniser les signalétiques, optimiser les capacités d'accueil, connecter les

services au numérique) ;

- faire évoluer la livraison du dernier kilomètre (par leur organisation réglementaire, la promotion des livraisons en mode doux, l'optimisation des déplacements à proximité des consommateurs).

Raoul Vingadassalom, Chargé de mission Accessibilité des personnes handicapées et Sécurité incendie à la DEAL, a pour sa part présenté un bilan des Ad'Ap (Agendas d'Accessibilité Programmée). Obligatoire pour tous les propriétaires ou exploitants d'établissements recevant du public qui ne respectaient pas leurs obligations d'accessibilité au 31 décembre 2014), un Ad'Ap permet aux entreprises de s'engager dans les démarches de mise en accessibilité en bénéficiant de délais (de 3 à 9 ans) pour les investissements.

Les échanges avec la salle ont permis d'aborder de nombreux sujets. Le cas des véhicules stationnant sur les trottoirs a été pointé du doigt comme un frein à la chaîne de déplacement, notamment celui des personnes à mobilité réduite.

Une spécificité locale a également été soulignée : la surélévation de nombreux rez-de-chaussée pour s'affranchir des risques d'inondation lors des pluies cycloniques. Cette surélévation est aujourd'hui un obstacle à l'accès des personnes à mobilité réduite. La DEAL a toutefois

rappelé qu'il existait une dérogation pour les trottoirs présentant une pente supérieure à 5%, une largeur inférieure à 2,80m et une marche de 10 cm. Dans cette situation d'inaccessibilité, les plaintes ne sont pas recevables.

Il a d'autre part été rappelé que la Banque Publique d'Investissement proposait des prêts spécifiques aux entreprises qui investissent pour améliorer leur accessibilité.

Au terme de l'atelier, il a été convenu de la nécessité de poursuivre la sensibilisation des entreprises à la mise aux normes d'accessibilité de leur établissement, avec un argumentaire sur les gains économiques.

La poursuite des actions d'information et de communication sur les outils de mise en œuvre disponibles et les échéances réglementaires s'avère également indispensable.

Elu référent :
Abdoul Vally Bagasse

Animateur : **Andjana Moutien**

Rapporteur : **Alison Lefevre**

L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET LES SENIORS, UN CONFORT POUR TOUS

Ce qui s'avère nécessaire pour les 10% de la population en situation de handicap est utile pour 40%, et confortable pour 100% des individus, des améliorations à priori conçues pour un public en situation de handicap renforcent le bien-être de tous : tel était le message principal de cet atelier, qui a débuté par la présentation de quelques chiffres concernant le handicap et les seniors à La Réunion.

Environ 10% de la population de l'île (75 000 à 80 000 personnes) a un dossier actif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées et les handicaps sont plus fréquents et précoces qu'en métropole (+20 points pour les déficiences motrices, viscérales et intellectuelles, +10 points pour les déficiences visuelles ; seules les déficiences auditives sont moins nombreuses).

D'autre part, le nombre de personnes âgées de 60 ans et plus aura plus que triplé, d'ici à 2030, par rapport à la fin du siècle dernier (70 000 personnes en 1999, 230 000 en 2030). Les seniors représenteront alors plus de 22 % de l'ensemble de la population.

Les notions au centre de la thématique de l'atelier ont ensuite été précisées. D'abord celle de l'accessibilité numérique : la mise à la disposition des ressources numériques pour tous les individus, quels que soient leur matériel ou logiciel, leur infrastructure réseau, leur langue maternelle, leur culture, leur localisation géographique,

ou leurs aptitudes physiques ou mentales.

Et celle de l'accessibilité du web, signifiant que les personnes handicapées peuvent l'utiliser : percevoir, comprendre, naviguer, interagir avec le web, et y contribuer. L'accessibilité du web bénéficie également à d'autres, notamment les personnes âgées ayant des capacités diminuées dues au vieillissement.

L'accessibilité universelle ou « design for all » est le modèle à suivre a estimé Pierre Reynaud, Expert en accessibilité numérique, Responsable Céci-Base au Conseil départemental et Président du Comité Valentin Haüy Réunion Océan Indien. Il s'agit de concevoir tous les produits, environnements et services accessibles au plus grand nombre dès leur conception, l'accessibilité de la chaîne numérique étant fonction du maillon le plus faible. Seul 5% des sites web publics sont pleinement accessibles, conséquence d'un défaut d'application de la loi. Des normes internationales (WCAG2.0) existent pourtant, ainsi que leur adaptation française (Référentiel général d'accessibilité pour les administrations, RGAA).

Or, le coût de l'accessibilité peut être vraiment marginal si cette dernière est intégrée en amont du projet. L'accessibilité numérique implique également un effort de compromis et de coordination, une démarche progressive, un suivi rigoureux dans le temps, une validation à chaque

étape. Éventuellement un test de conformité effectué par un organisme indépendant peut s'avérer nécessaire. À la fois simple et complexe, l'accessibilité numérique est souvent moins coûteuse que l'accessibilité physique et elle peut être une solution organisationnelle.

Anne Foucault, Déléguée régionale du FIPHFP (Fond d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique), est pour sa part intervenue afin de présenter son expérience de management de la conception d'un projet accessible de site web public et les retombées et les retours positifs (www.fiphfp.fr).

Dominique Leperlier (Direction informatique et TIC de la ville de Saint-Joseph) a ensuite détaillé les bénéfices de la démarche de mise en accessibilité que sa commune mène depuis 2008, autour entre autres de son site web (<http://saintjoseph.re>). L'atelier s'est conclu par un constat : la nécessité de proposer d'autres interventions sur l'accessibilité numérique, afin de sensibiliser plus largement le public, les professionnels, les décideurs, les élus...

Animateur : Pierre Reynaud

ECOCONSTRUCTION, UNE PRATIQUE À DÉVELOPPER SUR L'ÎLE

L'objectif de cet atelier, dont Huston Andy était l'élu référent pour la CCI Réunion, était de sensibiliser les professionnels du BTP à l'écoconstruction, afin de développer cette filière sur l'île.

L'écoconstruction consiste à édifier, rénover ou réhabiliter des bâtiments tout en recherchant à préserver l'environnement.

Cette démarche intègre la préservation des ressources énergétiques, la limitation des émissions de gaz à effet de serre afin de lutter contre le changement climatique, la réduction des déchets et de la pollution, l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, du confort des occupants et de la qualité environnementale et sanitaire des produits de construction.

Les objectifs de l'écoconstruction sont multiples. L'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la réduction des nuisances extérieures (nuisances sonores, pollutions...) apporte des bénéfices sanitaires. Réduire les dépenses énergétiques du bâtiment contribue, sur le long terme, à réaliser des économies tout en préservant les ressources pour les générations futures.

L'atelier a été l'occasion d'évoquer deux exemples : un amphithéâtre de l'Université de La Réunion, sur le campus du Moufia, conçu avec un système de ventilation

naturel qui évite la climatisation électrique, et l'opération de réhabilitation Sanassama, à la Petite-Ferme (commune du Tampon). La CCI Réunion a pour sa part présenté ses actions en faveur du développement d'une filière locale de l'écoconstruction : le projet de production d'un mémento de cette activité et l'organisation de séances d'information et de sensibilisation des professionnels.

Plusieurs notions ont également été rappelées :

- l'écoconception : prise en compte de l'environnement lors de la phase de conception ou d'amélioration d'un produit, qu'il s'agisse d'un bien ou d'un service ;
- l'écoproduit : produit qui entraîne moins d'impact sur l'environnement tout au long de son cycle de vie et qui offre un service comparable à ceux présents sur le marché (en termes de fonctionnalité, d'accessibilité, de coûts, de sécurité de fonctionnement). Plusieurs exemples ont été présentés : fenêtres en bois et feuilles en polymère, adhésives et multicouches pour le coffrage du béton.
- l'écosolution : apportée par des produits qui, par leur(s) fonction(s), permettent de limiter les impacts sur l'environnement.

De même, la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) a été

explicitée. Elle permet d'attester des compétences d'une entreprise du bâtiment dans le domaine de l'efficacité énergétique ou des énergies renouvelables. Seule une entreprise l'ayant obtenue permet à ses clients particuliers de bénéficier de certains avantages financiers, dont le prêt à taux zéro.

La mention RGE est délivrée par Qualibat Réunion, au terme d'une période probatoire de deux ans. Le représentant de cet organisme certificateur a précisé qu'une entreprise qui procède uniquement à la fabrication des matériaux ne peut obtenir la mention RGE, alors que les fabricants-poseurs peuvent en faire la demande.

Elu référent :
Hutson Andy

Animateur : **Damien Nany**

Rapporteur : **Alison Lefeuvre**

UNE INDUSTRIE EN SYMBIOSE AVEC SON TERRITOIRE : NICHES D'IMPORT-SUBSTITUTION ET NOUVELLES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Cet atelier, dont Théophile Narayanin, trésorier de la CCI Réunion, était l'élément référent, a débuté par la présentation des résultats d'une étude sur les niches d'import-substitution. Isabelle Latchimy, Chargée de mission industrie et énergies, a rappelé qu'en 2013, poursuivant une démarche déjà menée en 2004, la CCI Réunion a identifié 17 marchés de niche potentiels, où des produits actuellement importés pourraient être produits sur l'île. Des céréales pour le petit déjeuner aux meubles en bois d'entrée de gamme, en passant par les produits issus de la transformation de l'ananas et de la mangue ou les dentifrices à base de plantes, cette liste témoigne du potentiel de développement de l'import-substitution, qui reste une stratégie pertinente dans une économie insulaire.

Les projets industriels de demain auront d'autant plus de chance d'aboutir et de réussir s'ils ciblent des produits à forte valeur ajoutée, jouant la carte de la tropicalisation et de la spécificité locale, ciblant les marchés internationaux et s'inscrivant dans une logique de mutualisation des moyens. Cette stratégie permettrait notamment d'éviter d'investir dans des outils de production surdimensionnés, qui caractérisent de nombreuses entreprises industrielles de l'île.

Frédéric Lorion, Responsable de l'observatoire économique de Nexa (l'agence régionale de développement, d'investissement et d'innovation) a ensuite proposé un exposé chiffré du secteur industriel local. Sa part dans le PIB de l'île est en recul : de 9,3% en 2000, il est passé à 7% en 2012. Le nombre d'établissements industriels (plus de 1 600 en 2014) est en revanche en progression, avec une prédominance du secteur agroalimentaire.

Le nombre de salariés du secteur (plus de 16 000 en 2014) est également à la hausse, alors que les exportations industrielles évoluent peu depuis le début de l'actuelle décennie (un peu plus de 300 millions d'euros en 2015, à mettre en perspective avec les 4,5 milliards d'importations).

L'industrie réunionnaise du futur devra également s'insérer toujours mieux dans son environnement et prendre en compte les enjeux environnementaux. Gilles Pangrani, pour le TCO, a ainsi présenté le projet d'écologie industrielle menée par l'intercommunalité de l'Ouest, avec le soutien de l'ADEME et de la DEAL. Le concept d'écologie industrielle renvoie à celui d'écologie circulaire. Il vise globalement à rechercher les solutions pour que tout ce qui entre dans le circuit industriel y reste le plus longtemps possible, après revalorisation ou recyclage - les déchets d'une entreprise devenant la matière première d'une autre - et n'en sorte sous forme de déchet que dans des quantités limitées. Le TCO a lancé une première étude, sur 30 entreprises implantées dans des zones d'activités du périmètre Le Port-Cambaie. Elle consiste dans un premier temps à dresser l'inventaire des flux entrants (eau, énergie, matières, services) dans les entreprises, en recherchant des synergies de deux ordres : la mutualisation, pour réaliser des économies d'échelle, et la substitution (eau de pluie à la place de l'eau potable, valorisation de flux d'eau chaude ou d'excès de vapeur, valorisation ou réemploi de déchets).

Le management de l'énergie est également une préoccupation montante au sein des entreprises industrielles. Olivier Papa, Chargé de mission environnement et énergie à l'ADIR (Association pour le

Développement Industriel de La Réunion) a pour sa part présenté un programme d'actions de suivi sur l'utilisation rationnelle de l'énergie lancé en 2016. En deux ans, l'ADIR souhaite accompagner les entreprises vers la mise en place de systèmes de management de l'énergie et faire émerger des sociétés de services dans le domaine de l'efficacité énergétique.

L'atelier a également permis d'évoquer un frein au développement des entreprises industrielles de l'île : l'insuffisance du foncier économique disponible.

Frédéric Derand, Directeur du développement économique à la CIREST, était invité à présenter les projets de développement de l'intercommunalité de l'Est : il en a profité pour rappeler la disponibilité de foncier aménagé et d'ateliers sur la zone d'activités de Paniandy, à Bras-Panon. L'essentiel de son exposé était consacré au futur pôle industriel et énergétique de Bois-Rouge, porté par un Groupement d'Intérêt Public auquel la Région Réunion et la commune de Saint-André sont associées. Sur un potentiel foncier estimé à 250 hectares, un projet d'équipement portuaire, complémentaire de celui du Port Est, permettra d'accueillir de nombreuses activités innovantes. La CIREST a également conventionné avec la Technopole de La Réunion pour étudier la faisabilité d'une technopole dans l'Est : Laurent Gaboriau, Chargé de mission Réseau à la Technopole, a présenté les premières réflexions en vue de l'émergence de « Techno Est ».

Elu référent :
Théophile Narayanin

Animateur : Isabelle Latchimy

MARCHÉS PUBLICS : POUR QUI ET POURQUOI ?

Cet atelier, dont Cyrille Rickmounie était l'élu référent pour la CCI Réunion, visait à mieux comprendre les enjeux de la commande publique, les possibilités d'activité qu'elle représente pour les TPE et PME, ainsi que le rôle de l'acheteur public.

Heddy Ogire, Conseiller « marchés publics » à la CCI Réunion, a présenté un focus sur la nouvelle réforme des marchés publics et la manière de présenter une candidature.

Clément Padre, Directeur des Affaires juridiques et des marchés au Conseil régional, a exposé les attentes de l'acheteur public, alors que Philippe Chane-Hune, Directeur des Achats et de la commande publique au Conseil départemental, a détaillé les opportunités que représentent les marchés publics pour les petites et moyennes entreprises. Olivier Rivière, Directeur des Affaires juridiques et de la commande publique à la Cires, a pour sa part présenté les enjeux de la dématérialisation et le dispositif « marché public simplifié ». Via la plate-forme internet de l'acheteur, ce dispositif permet à une entreprise de répondre à un appel d'offres fournissant uniquement son numéro de SIRET : il incombe ensuite à l'acheteur de collecter les informations réglementaires auprès des services de l'État et autres organismes publics.

Les échanges avec la salle ont porté

sur de nombreux points : les nouvelles obligations imposées aux acheteurs publics en matière d'achats pour favoriser l'accès des TPE et PME à la commande publique, les étapes de préparation avant de présenter sa candidature, la présentation de l'offre de l'entreprise, les dispositifs mis en œuvre localement pour promouvoir l'accès des TPE et PME à la commande publique, l'impact de la dématérialisation des marchés publics sur la compétitivité de ces entreprises.

Le représentant du Conseil régional a été questionné sur plusieurs sujets : les marchés publics pour les entreprises du secteur touristique, les modalités d'attribution des marchés, les allotissements, les marchés de gré à gré...

Les participants ont marqué un fort intérêt pour la présentation du Conseil départemental, notamment au sujet des moyens mis en œuvre par la collectivité en matière d'accès des TPE et PME à la commande publique, des délais de paiement et du régime des avances proposé aux entreprises. Des adresses ont été communiquées afin que les entreprises puissent se faire connaître auprès du Département.

Concernant la dématérialisation, les entreprises ont pu prendre conscience de l'enjeu du gain de temps qu'elle représente pour l'entreprise, mais

aussi de la sécurisation des données fournies qu'elle apporte.

Cet atelier a fait apparaître la réelle volonté des collectivités présentes de contribuer à intégrer les petites entreprises réunionnaises à la commande publique locale. Les techniques de mise en œuvre diffèrent d'une collectivité à l'autre mais la finalité reste la même, alors que la réforme des marchés publics entrée en vigueur le 1er avril 2016 accentue les soutiens apportés aux TPE et PME.

Il a enfin été rappelé les prochains rendez-vous proposés par la CCI Réunion dans ce domaine : une conférence-débat le 30 juin 2016 à Saint-Denis (« Les enjeux de la nouvelle réforme des marchés publics pour les TPE et PME »), une séance d'information collective le 30 septembre 2016 à Saint-Pierre (« Comment une entreprise peut-elle obtenir de la trésorerie en étant titulaire d'un marché public ? ») et des réunions techniques avec des acheteurs publics sur l'outillage des TPE et PME.

Elu référent :
Cyrille Rickmounie

Animateur : Heddy Ogire

Rapporteur : Damien Nany

CORRESPONDANT SÉCURITÉ : COMMENT PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES TPE

La sécurisation des biens et des personnes est une thématique transversale majeure, comportant des enjeux à la fois humains, économiques et sociétaux. Pour les Chefs d'entreprises, il est vital d'investir dans la prévention des risques professionnels et dans la rédaction et la mise en œuvre du document unique, de définir une stratégie optimisée d'assurance, d'évaluer globalement les risques encourus (risques stratégiques, financiers, opérationnels mais aussi aléatoires...) par son entreprise.

La commission Services de la CCI Réunion a choisi de mettre en lumière, au cours de cet atelier dont Alain Akbaraly était l'élu référent, l'un des maillons clé de la chaîne de sécurité au sein de l'entreprise : le Correspondant sécurité.

La nomination de cette personne est obligatoire (loi du 20 juillet 2011) pour toutes les entreprises comptant au moins un salarié, quelle que soit l'activité économique exercée. Cette personne, si elle est distincte du Chef d'entreprise lui-même, peut épauler ce dernier dans les missions spécifiques relevant des activités de protection et de prévention des risques professionnels.

Les échanges avec la salle ont témoigné du besoin de mieux faire comprendre les démarches permettant la mise en place du Document Unique et de la

sécurité au sein de l'entreprise, d'approfondir les connaissances déjà acquises sur les démarches, ou encore de mieux faire connaître les services d'accompagnement et les possibilités d'aide financière.

Si les Chefs d'entreprises connaissent l'obligation de sécurité et de prévention des risques professionnels, il apparaît en effet qu'ils n'y souscrivent que peu souvent volontairement et engagent le plus souvent ces démarches suite à des rappels à la loi, à des accidents ou à des procédures en justice (notamment prud'homale).

Divers freins à l'application de la réglementation ont également été soulignés : le coût d'une prestation extérieure par un expert et la disponibilité nécessaire du Chef d'entreprise pour l'état des lieux, le diagnostic, les préconisations, le plan d'actions, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des résultats. Les participants à l'atelier ont exprimé le souhait d'une mise en ligne d'informations et de logiciels téléchargeables autour de Documents Uniques « type », par catégories de métiers.

Plus globalement, il apparaît nécessaire de transcrire le caractère transversal de la sécurité dans l'ensemble des fonctions de base de l'entreprise : gérer, investir, produire, vendre et communiquer.

Au terme de l'atelier, il a été

convenu d'organiser d'autres séances d'informations pratiques pour sensibiliser les acteurs sur l'investissement en sécurité.

L'élaboration d'un argumentaire sur les retombées économiques de l'amélioration de la sécurité, les gains de productivité et les retours sur investissement directement perceptibles par le Chef d'entreprise qu'elle peut générer semble nécessaire.

La création d'une prestation de conseil subventionnée pour intervenir sur l'identification des gains de productivité en matière d'investissement, de formation, d'organisation du travail ou encore de lien social au sein de l'entreprise contribuerait à changer l'approche des Chefs d'entreprises vis-à-vis de la sécurité. Cette prestation serait mobilisable à condition que l'entreprise apporte des contreparties (contribution financière, nomination effective d'un correspondant sécurité ...).

Elu référent :
Alain Akbaraly

Animateur & rapporteur :
Bernard Lallemand

Rapporteur :
Sarah Bensaid

BONNES PRATIQUE DU TRANSPORT ROUTIER : STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DU SECTEUR

Depuis 2011, le secteur du transport routier de marchandises, accompagné par la CCI Réunion, œuvre à faire respecter des bonnes pratiques dans les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Cet atelier a permis de présenter les avancées de cette action, dans une perspective plus globale de professionnalisation, de structuration et de développement de la filière.

Jean-Bernard Caroupaye, Président de la commission Transports, était l' élu de la CCI Réunion référent de l'atelier, co-présidé par Ary-Claude Caro, Vice-président de la commission. La Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion a été très active, au cours des deux dernières décennies, pour soutenir la structuration du secteur du transport. Il a été rappelé, en début d'atelier, ses contributions à la mise en œuvre de la réforme de la réglementation du transport routier, au début des années 2000, à l'élaboration d'une charte de bonnes pratiques, d'une grille de coûts de référence...

Jean-François Galdin, Représentant de la Région Réunion, a pour sa part présenté le dispositif de remboursement du gazole professionnel activé par la collectivité il y a quatre ans. Il a notamment rappelé qu'il était encore possible de bénéficier de remboursements sur des consommations de 2015, mais pas des années antérieures. Plusieurs intervenants ont souligné le manque de communication autour de ce dispositif, alors que les très petites entreprises du secteur peinent souvent à constituer leur dossier. Chargé de mission Transports au Conseil régional, Yannick Souprayen

a estimé qu'un accompagnement des petites entreprises par la CCI Réunion serait sans doute approprié pour soutenir ces entreprises dans leurs démarches.

De même, un appel a été lancé au Conseil régional de l'ordre des experts-comptables pour qu'il accompagne les entreprises dans le montage de leur dossier de capacité financière.

D'une manière générale, cet atelier a permis de constater que les outils mis en place ces dernières années pour professionnaliser le secteur et soutenir les entreprises dans les négociations avec les donneurs d'ordre sont insuffisamment utilisés. C'est notamment le cas des grilles de coûts de référence, destinées à faire respecter un niveau de prix acceptable. Plus globalement, il apparaît que les petites entreprises du transport ne maîtrisent pas assez les outils informatiques et qu'une action de formation est à envisager.

Ary-Claude Caro a pour sa part annoncé que des réunions de travail avaient déjà eu lieu dans le but d'initier la mise en œuvre d'une grille de coûts de référence pour le transport de voyageurs.

La question du temps réglementaire de conduite et des aires de stationnement, réglementation française et européenne que La Réunion se doit d'appliquer malgré son inadaptation aux réalités du territoire, a également été abordée. Il a été précisé qu'une action était en cours pour demander une dérogation à la directive européenne.

Au terme de l'atelier, plusieurs actions à mener ont été listées :

- la réunion du comité de suivi sur le gazole professionnel, pour dresser un

état des lieux du dispositif (combien de bénéficiaires, montant global remboursé... Autant de questions qui n'ont pas trouvé de réponse au cours de l'atelier) ;

- élaboration d'une campagne de communication à destination des transporteurs sur le dispositif de remboursement du gazole professionnel ;
- renforcement de l'accompagnement des entreprises par la CCI Réunion dans le montage de leurs dossiers ;
- une réunion de travail avec l'ordre des experts comptables pour un accompagnement dans le montage de dossiers de capacité financière ;
- une action de communication sur la cellule médiation/conciliation pour que les transporteurs sollicitent le dispositif plus souvent dans les cas de litiges ;
- une réunion de travail avec le Pôle Formation de la CCI Réunion pour la mise en place de sessions de formations informatiques à destination des transporteurs « de 1ère génération ».

Elu référent :
Jean-Bernard Caroupaye

Animateur : Marius Sellambaye

Rapporteur :
Isabelle Baba Latchimy

QUE FAIRE DE VOS VÉHICULES HORS D'USAGE ?

Cet atelier avait plusieurs objectifs : permettre aux centres agréés de se développer, sensibiliser les propriétaires de véhicule (particuliers et entreprises) sur les conséquences environnementales, les obligations et les possibilités de collecte et de traitement des VHU, évaluer la viabilité d'un centre de dépollution des moyens de transport hors d'usage.

Johnny Grindu, Président de la Commission Aménagement et Environnement de la CCI Réunion, en était l' élu référent.

Dans un premier temps, Damien Nany, Développeur territorial au Pôle Politique Économique de la CCI Réunion, a dressé un état des lieux de la filière et présenté les résultats d'une étude sur les moyens de transport hors d'usage (gros véhicules, engins industriels et agricoles, etc).

Christine Albert, Déléguée générale du SICR (Syndicat du Commerce et de l'Importation de La Réunion), a ensuite présenté les actions de son syndicat dans le domaine des VHU, ainsi que le cluster Green.

Les échanges avec la salle ont permis de rappeler qu'il existait 9 centres agréés sur l'île pour la valorisation des VHU, leur dépollution, leur démontage et la vente de pièces d'occasion. L'activité de ces centres est encadrée par le Code de

l'environnement.

En réponse à diverses questions de la salle, la procédure de traitement d'une VHU a été détaillée. La reprise est gratuite si le véhicule est complet, la prestation éventuelle de remorquage demeure à la charge du propriétaire. Plusieurs pièces sont à fournir pour la prise en charge d'un VHU : le certificat d'immatriculation, un certificat de non-gage, un certificat de cession, le récépissé de la déclaration d'achat, une copie de la pièce d'identité (ou le Kbis de l'entreprise avec la pièce d'identité du responsable de l'entreprise), un justificatif de domicile.

Dans un délai de 15 jours, le centre VHU a l'obligation de remettre au titulaire de la carte grise, à titre de justificatif de la cession, un récépissé de prise en charge pour destruction du véhicule. Il doit ensuite envoyer un exemplaire de ce récépissé à la préfecture de son choix, accompagné de la carte grise que lui a remise le propriétaire, et déclarer son intention de détruire le véhicule.

Parallèlement, il a été rappelé l'existence d'aides de l'État pour inciter au remplacement d'un diesel ancien (aide réservée aux personnes non imposables) et au remplacement d'un diesel ancien par un véhicule neuf.

La CCI Réunion a présenté son action visant à structurer une filière

VHU, tout en soulignant la nécessité de traiter les gros véhicules hors d'usage, dont le nombre ne cesse d'augmenter. Le projet de création d'un centre de traitement de ces MTHU a fait l'objet de diverses interrogations : les détenteurs d'épaves sont-ils disposés à les déposer dans un centre de traitement, les transporteurs et/ou professionnels utilisant des gros véhicules sont-ils disposés à acheter des pièces d'occasion issues d'un démontage ? Il a enfin été suggéré d'implanter le futur centre à proximité du port ou des aéroports, de manière à favoriser les exportations de pièces vers les pays de la zone.

Les questions qui n'ont pu obtenir de réponse pendant l'atelier sont en cours d'étude par la CCI Réunion via un mandataire (bureau d'étude ELAN). La restitution de cette étude fera l'objet d'une séance d'information dans le courant du second semestre 2016. Une réunion technique entre les professionnels, les collectivités et institutionnels était d'autre part programmée début juin 2016.

Elu référent :
Johnny Grindu

Animateur : Damien Nany

Rapporteur : Heddy Ogire

LE TOURISME DE DEMAIN : NUMÉRIQUE, DIFFÉRENCIÉ, INNOVANT

L'atelier consacré au tourisme – dont Pascal Ponapin, Président de la commission Tourisme-Loisirs, était l'élu référent pour la CCI Réunion – a permis d'évoquer les perspectives de développement du secteur.

Pascal Teyssède, Responsable du service tourisme à la Direction des affaires économiques du Conseil régional, a tout d'abord présenté les principes généraux qui guident l'action de la collectivité dans ce domaine. La collectivité est sensible à l'évolution des attentes et des pratiques des différentes clientèles : recherche d'authenticité et de dépaysement, refus de la banalisation et de la standardisation, recherche d'émotions et de qualité... De même, les pratiques évoluent avec les mutations technologiques : l'avènement du numérique impacte très fortement le monde du tourisme. Mais les facteurs conjoncturels ne doivent pas être perdus de vue : le marasme économique global influe aussi sur les pratiques touristiques. La Région souhaite soutenir les démarches innovantes, telles que l'interprétation des patrimoines révélant à la clientèle l'identité du territoire. L'orientation des aides européennes (programme opérationnel FEDER 2014-2020, dont la Région est l'autorité de gestion) va dans ce sens, via un système de bonification des subventions par

critères.

Le représentant du Conseil régional a d'autre part rappelé que le Schéma régional de développement et d'aménagement touristique était en cours d'actualisation. Il débouchera, en juin 2017, sur l'élaboration d'un plan d'actions détaillé.

Île de La Réunion Tourisme a ensuite exposé ses actions visant la montée en gamme de l'offre touristique locale. Willy Ethève, Directeur de l'IRT, a tout d'abord souligné une tendance encourageante : en terme de nombre de touristes accueillis sur l'île, la part du marché métropolitain est passée de 87% à 75% en cinq ans. Cette évolution témoigne d'une diversification de la fréquentation, un des principaux objectifs de destination Réunion, qui semble enfin en voie de concrétisation. L'IRT mène de nombreuses actions de promotion à l'étranger dans ce but. Sa cellule d'accompagnement des porteurs de projet apporte d'autre part une aide à la décision et une assistance technique pour diversifier et adapter l'offre aux attentes diverses de la clientèle. En décembre 2015, le label Qualité Tourisme s'est doté d'une nouvelle qualification « Hébergement de Charme », déjà décernée à huit structures. Les porteurs de projet – 400 d'entre eux ont été accueillis en 2015 – sont incités à innover, notamment pour

inciter les hébergeurs à mieux se positionner et se différencier. Une démarche de certification spécifique des structures pour les clientèles indienne et chinoise est également en cours. La conquête de ces deux marchés cibles, encore marginaux (3 500 touristes chinois et 1 000 indiens accueillis l'an passé), nécessite de sensibiliser les professionnels aux spécificités de ces nouvelles clientèles.

L'IRT s'attache également à accompagner les professionnels du petit hébergement qui constatent une baisse de leur chiffre d'affaires, signe d'une absence de remise en cause de leur produit.

Île de La Réunion Tourisme fixe le développement des recettes touristiques globales de la destination comme une priorité, qui nécessite de cibler une clientèle disposant d'un pouvoir d'achat suffisant.

Elu référent : Pascal Ponapin

Animateur : Béatrice Althier

SAVOIR ENTREPRENDRE, C'EST AUSSI SAVOIR CÉDER SON ENTREPRISE

Transmettre son entreprise est une opération stratégique qui ne s'improvise pas et doit s'anticiper : tel était le thème de cet atelier, dont Joël Mongin était l' élu référent pour la CCI Réunion. La transmission d'entreprise est un acte de gestion important. En effet, il s'agit d'abord de donner à l'entreprise les moyens de se vendre sur un marché difficile tout en garantissant sa pérennité.

Il a été rappelé que sur les 34 000 entreprises immatriculées à la CCI Réunion, on répertorie à ce jour 7 553 entreprises actives dont le dirigeant principal a 55 ans et plus. Raison pour laquelle la CCI a signé une charte avec l'Ordre des experts comptables et la Chambre départementale des notaires pour accompagner les dirigeants de TPE dans la transmission de leur entreprise.

Bien préparer et réussir sa cession d'entreprise : quelles en sont les grandes étapes, quelles sont les bonnes questions à se poser ? L'atelier a permis d'apporter des réponses détaillées à ces interrogations.

Les clés de réussite d'un projet de transmission/cession sont l'anticipation et l'accompagnement par des professionnels (expert comptable, notaire, avocat...) à chaque étape :

- la définition du projet (bilan familial, patrimonial) ;
- le diagnostic de l'entreprise ;
- la valorisation de l'entreprise (estimée dans une fourchette) ;
- la recherche de l'acquéreur ;
- le choix du mode de cession (différent pour une entreprise

individuelle et une société) ;

- la négociation et la conclusion de la cession.

Le rôle des professionnels est primordial à chaque étape. Ces derniers s'entendent à dire qu'une transmission doit être organisée 4 à 5 ans à l'avance, afin de ne pas subir en subissant les enjeux et d'éviter un impact fiscal important.

L'opération doit viser des objectifs précis, le recours à des experts est indispensable pour le choix des montages juridiques et financiers (notamment dans le cadre d'une donation en usufruit et nue-propriété puis d'une cession, afin d'optimiser les coûts fiscaux).

De nombreux outils sont disponibles mais seule l'anticipation permet une bonne vision globale de l'opération. Les solutions mises en place peuvent faire l'objet d'un suivi régulier.

Plusieurs questions ont été abordées au cours de l'atelier. Est-il possible de céder une EIRL par acte sous-seing privé ? Oui, mais si le cédant ne sollicite pas des conseils d'experts, le cédant encourt des risques non négligeables. Peut-on donner son entreprise à un seul enfant ?

Deux solutions envisagées : l'enfant bénéficiaire indemnise les autres ou effectue une donation. Mais quand viendra le décès du donateur, il devra de nouveau indemniser les autres enfants sur la valeur de l'entreprise à ce moment-là.

L'atelier s'est conclu sur le rappel des actions que souhaite mener la CCI Réunion dans le domaine de la cession-transmission d'entreprise : mise en œuvre de la charte signée

avec l'Ordre des experts comptables et la Chambre départementale des notaires, confirmer son rôle d'interface auprès des professionnels du chiffre et du droit.

Une piste d'action nouvelle a également été identifiée : optimiser la rencontre de l'offre et de la demande (en partenariat avec le Pôle Observatoire et les Maisons de l'Entreprise) afin de créer un fichier de cédants et de repreneurs.

Elu référent :
Joël Mongin

Animateur & rapporteur :
Rose-May Dijoux

Rapporteur :
Marriame Dessai

FEMMES, OSEZ ENTREPRENDRE !

De 2012 à 2015, la création d'entreprise par les femmes a représenté 25% des créations d'entreprise à La Réunion. Il a également été constaté que ces entreprises sont plus pérennes que la moyenne.

Alors que le métier de Chef d'entreprise, au féminin ou au masculin, nécessite de s'adapter à l'évolution du contexte économique, et d'une manière plus générale aux évolutions de notre société, cet atelier avait pour objectif de présenter une autre manière d'entreprendre, de manager et de communiquer.

L'association EFOIR (Entreprendre au Féminin Océan Indien Réunion), par la voix d'une de ses membres, Sylviane Drevon, était invitée à mieux faire connaître le concept de sociocratie, nouvelle forme de gouvernance active.

De nos jours, la Chef d'entreprise est par nécessité un « homme orchestre » au lieu d'un « chef d'orchestre » : il doit supporter une lourde charge de travail, parer au plus pressé, ne gérer que des urgences, au risque de malmener ses relations professionnelles et familiales.

faisant tout, étant partout, il consacre de moins en moins de temps à ses équipes. Une autre voie est possible : transformer l'entreprise en système auto organisé et dynamique. Une alternative de gouvernance au

modèle hiérarchique traditionnel existe : la sociocratie. Ce mode de gouvernance managériale innovant repose sur quatre grands éléments :

- le cercle sociocratique, lieu de prise de décision ;
- le consentement, mode de prise de décision ;
- le second lien, le représentant du « nous » ;
- l'élection sociocratique, sans candidature préalable.

Le mode de gouvernance sociocratique permet de réconcilier la structure hiérarchique et la participation active de chacun à un projet collectif.

Les participants à l'atelier - dont Saroja Devi Mounichy était l'élue référente pour la CCI Réunion - ont pu mieux appréhender le concept par le biais de séances de traitement de cas de tension dans l'entreprise (exemple : l'encadrement d'un salarié). Il s'agissait d'analyser la situation actuelle par les faits et émotions et d'envisager la situation désirée et idéale, en étudiant les freins et moteurs.

En conclusion de l'atelier, il a été rappelé que cette méthode de gouvernance innovante pouvait également être utilisée pour le pilotage de projets.

Elue référente :
Sarojadevi Mounichy

Animateur : Karima Badat

Rapporteur : Esméralda Andy

LOI MACRON, LOI TRAVAIL : QUELS CHANGEMENTS POUR LES ENTREPRISES, QUELS IMPACTS ?

La loi Macron, adoptée en août 2015, et la loi El Khomri (encore en discussion au moment de la tenue du Forum) modifient (ou s'apprêtent à modifier) de manière importante l'environnement juridique de l'entreprise. Cet atelier, dont Younous Vally était l'élue référent pour la CCI Réunion, a permis de mieux appréhender la teneur de ces deux textes.

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron entrée en vigueur le 8 août 2015, comporte 308 articles. Elle est fondée sur trois piliers :

- la création et le développement de l'activité ;
- l'investissement ;
- la réforme de certaines règles applicables en droit du travail (relatives notamment à la justice prud'homale et au travail dominical). Elle comporte plusieurs mesures phares, dans les domaines du transport (sur les distances supérieures à 100 km), du permis de conduire, de la mobilité de banque à banque...

Certains points de la loi intéressent plus particulièrement les Chefs d'entreprises :

- l'ouverture des commerces le dimanche, fondée sur deux principes : le volontariat du salarié et la compensation salariale (avec, pour les TPE, un référendum à organiser) ;

- la réforme des prud'hommes ;
- l'incitation à l'épargne salariale ;
- la création de tribunaux de commerce spécialisés en matière de procédure collective ;
- l'instauration d'une mesure exceptionnelle de suramortissement pour soutenir l'investissement productif ;
- la possibilité de prêts de trésorerie interentreprises ;
- le droit d'information des salariés par lettre recommandée avec accusé de réception ;
- le recouvrement des petites créances (jusqu'à 2 000 euros) par voie d'huissier ;
- les délais de paiement des entreprises publiques ramenés à 30 jours ;
- l'insaisissabilité de la résidence principale (mesure la plus favorable au Chef d'entreprise)
- la possibilité de déplacer librement le siège social d'une SARL sans concertation ;
- la confidentialité du compte de résultat.

La loi El Khomri, alors en cours de discussion, intègre une réécriture globale du code du Travail et le renforcement de la négociation collective renforcée. Son principe est de déléguer, dans un souci de flexibilité, toute une série de mesures aux partenaires sociaux.

Ces derniers pourront ainsi négocier sur la durée du travail. Parallèlement, une légitimité plus grande est reconnue aux accords d'entreprise. Le texte propose également une définition des difficultés économiques avec une série de critères plus tangibles pour l'employeur. Il comporte des dispositions ayant pour vocation d'adapter l'entreprise à l'ère numérique, la création du compte personnel d'activité (permettant le cumul des droits à la formation) et la modernisation de la médecine du travail (la visite d'embauche obligatoire n'est plus systématique).

Au terme de cet atelier, il a été convenu que toutes les nouveautés introduites par ces deux lois seront intégrées, au rythme de la publication des décrets d'application, dans les futurs ateliers juridiques organisés par la CCI Réunion.

Elu référent :
Younous Vally

Animateur : Sophie Jeannette

Rapporteur : Rose-May Dijoux

SE FAIRE FINANCER AUTREMENT

Réaliser son projet d'entreprise (création, développement ou transmission) est un long parcours. Le Chef d'entreprise maximise ses chances de réussite en recourant aux nombreux dispositifs d'accompagnement de projet dont il peut bénéficier et d'une multitude de sources de financement. L'information est une clé de succès qu'il trouvera auprès des animateurs des dispositifs d'accompagnement : la CCI Réunion (avec le réseau Point Chances), la boutique de gestion, les experts comptables, l'État, le Conseil régional, le Conseil départemental, Pôle Emploi...

Cet atelier, dont Myriam Boullay était l'élue référente pour la CCI Réunion, ciblait une question-clé de tout projet d'entreprise : le financement. Les sources de financement sont multiples, peuvent être privées, publiques ou mixtes. Elles répondent aux besoins de tout type de projet, du micro-projet au développement d'entreprises innovantes.

Les banques restent les financeurs incontournables, cependant les autres sources de financement peuvent se révéler déterminantes pour faire aboutir un projet. Elles peuvent être cumulées pour créer un effet de levier (apport personnel renforcé, garantie d'emprunt bancaire, consolidation de la structure financière, renforcement

de la trésorerie) facilitant l'obtention d'un financement bancaire.

Plus récemment, une alternative aux méthodes de financement classiques s'est développée grâce à l'internet : le crowdfunding. La Réunion n'échappe pas au phénomène et compte plusieurs structures. L'une d'elle, l'association Poc-Poc Réunion, a été présentée au cours de l'atelier par un de ses membres, Bertrand Bareigts.

D'autres intervenants ont rappelé le fonctionnement des autres grandes sources de financement : Jean Marc de Courson, Président de la Fédération Bancaire Française, Christian Quéré, Directeur inter-régional Réunion-Mayotte de Bpifrance, Grégory Malabar, Responsable des risques à l'ADIE, Dominique Séry, Directeur d'Initiative Réunion Entreprendre, Rémi Issarambe-Refane, Chargé d'études à Réunion Active, Layla Patel (Groupe 570 - Plate-forme EASIUP), Mohammad Patel, Chargé de mission à la direction de la Stratégie et des Relations extérieures de Pôle Emploi. Les échanges avec la salle ont permis d'apporter des précisions sur certains modes de financement. Les participants à l'atelier ont fait le constat qu'il existait peu de possibilité de financement pour les entreprises en difficulté. Le comportement préconisé est d'anticiper les difficultés et de

faire de la prévention avec le banquier. Réunion Entreprendre a pour sa part rappelé que des dispositifs pouvaient être mis en place par l'État pour surmonter des difficultés conjoncturelles (crise du Chikungunya, crise du BTP...). Des demandes ont été formulées à l'État par Réunion Entreprendre pour la création d'un nouveau dispositif, sans obtenir de réponse pour l'heure. En conclusion de l'atelier, il a été convenu que la démarche de Réunion Entreprendre devait être appuyée. De même, il semble nécessaire de mieux faire connaître l'offre de Bpifrance, alors que le raccourcissement du délai de réponse bancaire à une demande de financement apparaît impératif.

Elue référente :
Myriam Boullay

Animateur : Françoise Ah-Leung

Rapporteur : Estelle Say Liang Fat

L'ENTREPRISE DE DEMAIN

PRÉSENTATION ORALE DE BERNARD GROLLIER - JOURNALISTE INDÉPENDANT
LORS DE LA SOIRÉE DES 185 ANS DE LA CCI RÉUNION

1/3

Il y a beaucoup de choses à retirer de ces deux journées, pendant lesquelles plus de 1 000 personnes ont participé à 24 ateliers. L'exercice a été réellement fécond. J'ai donc tenté d'en retirer la substantifique moelle, pour enrichir un peu plus le menu déjà bien savoureux de cette soirée !

Et puisque l'on parle de nourriture, les produits agro-alimentaires de demain étaient justement au menu du Forum. Parce que, tout comme nous ne mangeons pas aujourd'hui exactement les mêmes choses qu'il y a cinquante ou cent ans, nous ne mangerons certainement pas, dans cinquante ou cent ans, exactement les mêmes choses qu'aujourd'hui.

Dans nos assiettes, demain, il y aura toujours plus de produits réunionnais, il faut l'espérer, mais des produits réunionnais qui auront forcément évolué. Une évolution est déjà toute tracée vers des produits à la qualité nutritionnelle renforcée, d'abord parce que les évolutions de la réglementation poussent dans cette direction, surtout parce que les consommateurs l'exigent. D'ailleurs, dès le mois de décembre, tous les produits agro-alimentaires, qu'ils soient industriels ou artisanaux, devront présenter sur leurs emballages des indications beaucoup plus précises qu'aujourd'hui sur leur teneur en sel, en sucre, en graisse, etc... Ça, c'est le futur immédiat, et les entreprises s'y préparent évidemment déjà.

En regardant plus loin, l'équipe du CRITT de la Chambre de Commerce de La Réunion, qui abrite un important département agro-alimentaire, a attiré notre attention sur des

changements inévitables dans la manière dont l'humanité s'alimentera demain, en raison de la croissance démographique et de la raréfaction de certaines ressources. On sait par exemple que l'élevage ne pourra plus se développer suffisamment pour nourrir dans les mêmes proportions qu'aujourd'hui la population mondiale, parce qu'il consomme trop d'eau, parce qu'il émet trop de gaz à effet de serre. Mais on connaît les solutions. L'avenir, c'est moins de protéines animales et plus de protéines végétales dans nos assiettes. Mais aussi davantage de protéines tirées des insectes, eh oui !

La Réunion ne restera pas à l'écart de ces évolutions. Elle est déjà elle-même engagée dans ce mouvement, puisqu'elle compte déjà plusieurs producteurs de spiruline, cette algue miracle, bourrée à la fois de protéines, de vitamines, d'oligo-éléments, etc. Il faut le savoir : notre île réunit les conditions climatiques idéales pour produire cette spiruline. Tout comme nous avons entre les mains des trésors encore ignorés : notre patrimoine végétal comestible, un peu délaissé ces dernières décennies parce que la goyave de France est plus belle, c'est bien connu. Des dizaines et des dizaines de légumes ou de fruits locaux ne demandent qu'à être réexplorés, et réexploités. Un cas a été plus particulièrement évoqué, hier dans un atelier du forum : celui des brèdes mouroungue. Voilà une autre plante miracle dont nous avons bien oublié les vertus, mais qui a été désignée par une étude mondiale portant sur 120 légumes comme celui qui présente le plus riche potentiel : des vitamines, des protéines, des minéraux...

Et les insectes ? Les Réunionnais qui apprécient les larves de guêpes ou les zandettes ne peuvent pas nier que les insectes, eux aussi bourrés de protéines et de minéraux, ça peut aussi être délicieux ! On peut prendre le pari que vers 2050, quand la CCIR fêtera ses 220 ans, il y aura au menu de la soirée de gala des plats que l'on a sans doute du mal à imaginer aujourd'hui. Et qu'il y aura dans l'assistance des Chefs d'entreprises qui auront su prendre ce virage de la production alimentaire du futur ! Voilà pour la mise en bouche, mais le Forum a évidemment abordé bien d'autres questions. Même si tout est lié : l'étude menée il y a quelques années par la CCIR, sur les niches d'import-substitution qui restent à conquérir par l'industrie locale, a par exemple pointé du doigt, dans le domaine agro-alimentaire, des produits issus de nouvelles valorisation de certains fruits ou plantes aromatiques locales.

Un des enjeux des prochaines décennies, à l'échelle de La Réunion comme de la Planète, est bien sûr celui de la maîtrise de l'impact de l'homme sur l'environnement. Dans deux domaines aussi vitaux que la maîtrise des consommations d'énergie et de gestion des déchets, le secteur de l'industrie se trouve en première ligne et le Forum a permis de mettre en lumière des initiatives novatrices. Notamment le projet d'écologie industrielle que démarre le TCO sur son territoire et qui vise à étudier à la fois la consommation de matières premières et la production de déchets d'un certain nombre d'entreprises, pour faire en sorte que les déchets de certaines puissent être utilisées comme

L'ENTREPRISE DE DEMAIN

PRÉSENTATION ORALE DE BERNARD GROLLIER - JOURNALISTE INDÉPENDANT
LORS DE LA SOIRÉE DES 185 ANS DE LA CCI RÉUNION

2/3

matières premières par d'autres - ce qu'on appelle l'économie circulaire - ou encore à imaginer des solutions de mutualisation entre les entreprises afin qu'elles réalisent des économies d'échelle. Ou le programme de l'ADIR, consistant à accompagner les entreprises dans la mise en place d'un système de management de l'énergie. Une chose est sûre : l'entrepreneur de demain devra être économe !

L'avenir de l'entreprise réunionnaise se trouve aussi à l'extérieur des frontières de l'île, à commencer dans la région Océan Indien et dans cette Afrique australe et orientale qui est toute proche, finalement. Des courants d'affaires se sont déjà développés, ils ne sont pas toujours visibles quand ils portent sur l'exportation de services plutôt que de produits, ils sont bien réels. Mais encore bien trop limités. Les échanges sur ce sujet de l'export et de l'ouverture internationale, dans le cadre du Forum, on a bien sûr rappelé les freins et les blocages qui ne sont toujours pas levés : les difficultés d'accès à La Réunion pour les voyageurs d'affaires de certains pays - le lancinant problème des visas - mais aussi l'insuffisance de l'offre de transport maritime entre les îles ou le coût élevé de l'aérien. Sur un registre plus positif, le Forum a permis de faire le point sur le programme mis en œuvre par l'Union des CCI de l'Océan Indien pour développer les échanges régionaux, avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement. Nous avons ainsi appris que dans un futur très proche, sans doute dès la fin de cette année, nous aurons accès à une plate-forme de business numérique qui permettra de mieux partager l'information économique et rendra possible un travail collaboratif à distance pour faire mûrir des projets. Des bases de données seront

partagées, une veille stratégique sera mise en place pour permettre aux opérateurs régionaux de se positionner sur des marchés internationaux... Bref, du concret, tout comme le projet déjà avancé de Business Bridge, porté par les Centres de Médiation et d'Arbitrage, qui vise à sécuriser les échanges sur le plan juridique. Du concret, enfin, serait-on tentés de dire...

Un atelier était également consacré au secteur touristique. Dans ce domaine, à l'activité tellement volatile, la prospective n'est pas aisée. Les insuffisances de la desserte aérienne de notre île ont bien sûr été évoquées, tout comme la nécessaire amélioration de l'offre locale pour certaines activités lancées il y a quelques temps déjà et qui ont parfois du mal à se mettre au goût du jour. Les échanges ont surtout permis de rappeler l'existence des aides européennes accessibles aux porteurs de projets touristiques réunionnais jusqu'en 2020. Leurs critères d'attribution, qui ont fait l'objet d'une large concertation au préalable, tracent en quelque sorte la voie du tourisme réunionnais de demain : seront les plus soutenus les projets ancrés dans l'identité et le patrimoine de La Réunion, qui valorisent les spécificités de l'île et son environnement. Parce qu'il y a une évidence : pour attirer une clientèle de qualité, avec un bon pouvoir d'achat, La Réunion doit se différencier de ses concurrentes et mettre en avant les arguments que ses concurrentes n'ont pas.

Il est une autre évidence : l'entrepreneur réunionnais de demain devra être toujours mieux formé. La CCI Réunion, qui est le deuxième acteur de la formation sur l'île après l'Éducation nationale, y contribue avec toute sa conviction. Et à l'occasion de

ce Forum, deux beaux projets ont abouti, concrétisés par la signature de partenariats avec des écoles de métropole. L'École de Management de Normandie va ainsi devenir partenaire de l'EGC pour ouvrir, en 2017, l'École Supérieure de Management de la Réunion : dans le prolongement de l'EGC, de jeunes Réunionnais pourront ainsi accéder à un niveau master.

Et dès la prochaine rentrée, la direction de la Formation de la CCIR ouvrira à Saint-André, l'École Supérieure d'Informatique et du Numérique, avec l'appui de deux partenaires : le groupe 3 IL, basé dans le Limousin, et le Campus Fonderie de l'image, de Seine-Saint-Denis. Le niveau monte, le niveau continue de monter, les entrepreneurs de demain ils sont là, dans ces écoles qui prennent le meilleur de ce qui se fait ailleurs pour proposer localement des formations de pointe.

L'École Supérieure d'Informatique et du Numérique viendra notamment renforcer l'offre de formation locale dans un domaine qui nécessite des compétences toujours plus pointues et diversifiées. L'entrepreneur du futur sera évidemment, dans quasiment tous les secteurs d'activité, celui qui saura prendre dès maintenant l'énorme vague qui déferle et bouleverse l'économie mondiale : celle du numérique.

Là encore, la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion a su se positionner en proposant au tissu économique un service novateur : l'espace de coworking Le Transfo, ouvert il y a trois ans à Saint-Pierre et qui déjà doit songer à s'agrandir. Dédié aux jeunes entreprises du secteur numérique, il encourage les démarches collaboratives, l'émergence de projets communs, de synergies. Le Transfo joue également un

L'ENTREPRISE DE DEMAIN

PRÉSENTATION ORALE DE BERNARD GROLLIER - JOURNALISTE INDÉPENDANT
LORS DE LA SOIRÉE DES 185 ANS DE LA CCI RÉUNION

3/3

rôle d'animateur et permet de mieux comprendre ce qui se passe autour de nous, ces mutations fulgurantes depuis l'avènement du web 2.0 il y a une dizaine d'années, puis la généralisation de l'usage du smartphone.

Et nous avons intérêt à comprendre ce qui se passe, parce que, comme toujours, ce sont les premiers qui comprennent qui tirent leur épingle du jeu. Le Forum tout entier aurait pu être consacré au numérique, tant il change la donne, notamment dans le rapport entre le producteur ou le vendeur et le consommateur. L'équipe du Transfo a contribué à mieux nous faire comprendre ces évolutions, dans le cadre d'un atelier passionnant, hier, qui a permis de prendre la mesure des changements irréversibles en train de s'opérer.

Il est un point révélateur : dans son projet d'extension, Le Transfo prévoit d'ouvrir ses portes à des porteurs de projets de tous les secteurs, pas seulement à des professionnels du numérique. Tout simplement parce que les frontières sont abolies : le numérique est partout, l'entreprise du futur sera forcément numérique, les Chefs d'entreprises qui sont encore un peu loin de cette réalité doivent d'urgence se rapprocher de ceux qui savent, pour étudier les solutions adaptées à leur cas pour prendre ce tournant. Le potentiel du numérique ouvre des perspectives inimaginables il y a quelques années encore. Y compris pour le commerce de proximité. Des solutions innovantes sont déjà mises

en œuvre à La Réunion par des petites entreprises commerciales indépendantes, un autre atelier du Forum a permis de les faire mieux connaître. La boutique du futur sera, aussi, une boutique connectée !

Ce compte-rendu, bien sûr, n'est pas exhaustif. Mais toutes les idées qui ont émergé des ateliers seront consignées et compilées pour être transmises aux autorités politiques. En premier lieu à l'Europe et la Région, qui ont soutenu cette opération, dont c'est justement le but : porter la voix du monde économique réunionnais jusqu'au plus haut niveau.

Je vous remercie.

Merci à tous nos partenaires

